



COMMENT AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE LES PARENTS ET LEUR ENFANT PLACÉ?

RÉDIGÉ PAR STÉPHANIE CHARTIER
CHERCHEUSE ET DOCTORANTE À ULG

SOUS SUPERVISION DU PROF. DR. ADÉLAÏDE BLAVIER, PHD
PROMOTRICE ET RESPONSABLE DU CENTRE D'EXPERTISE
EN PSYCHOTRAUMATISME ET DE PSYCHOLOGIE LÉGALE

AVEC LE SOUTIEN DE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE

TABLE DES MATIERES

<i>Préface</i>	3
1 Méthodologie	6
2 Résultats des analyses quantitatives	9
2.1 Quelles sont les caractéristiques et le parcours des enfants placés en FA et en institution ?	9
2.2 Qui sont les parents des enfants placés ?	13
2.3 Les parents sont-ils présents dans la vie de leurs enfants et quels sont les facteurs qui influencent leur présence ?	18
2.4 Les parents ont-ils des relations de qualité avec leur enfant et quels sont les facteurs qui influencent celles-ci ?	23
2.5 Quel est le rythme, le lieu et le type d'encadrement des rencontres parents-enfants placés ?	25
2.6 Quel est l'état général des enfants placés en FA et quels sont les facteurs qui influencent celui-ci ?	29
2.7 Quelles est la qualité de la relation enfant-accueillant et quels sont les facteurs qui influencent celle-ci ?	33
2.8 Quel est le degré des difficultés du placement et quels sont les facteurs qui influencent celui-ci ?	34
2.9 Quelles sont les possibilités de réintégration chez un des deux parents et quels sont les facteurs qui influencent celles-ci ?	36
3 Analyse Qualitative	40
3.1 Quelles sont, selon vous, les raisons principales du placement ?	40
3.2 Quels sont les critères pour opter pour un placement en institution, en famille sélectionnée ou intrafamiliale ?	40
3.3 Quels sont les différents types d'aide que vous pouvez proposer aux parents ?	43
3.4 Quels sont les outils à votre disposition pour travailler avec les parents au maintien et/ou à la restauration du lien ?	46
3.5 Quels types de projets/actions mettez-vous en place dans votre ASBL pour améliorer les relations entre les parents et leurs enfants placés ?	47
3.6 Quelles sont vos relations avec les mandants ou avec les SAAF ?	49
3.7 Dans quels cas sollicitez-vous un encadrement par un SAAF pour les placements intrafamiliaux ?	53
3.8 Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous différemment pour améliorer ces relations et l'accueil familial en Belgique ?	53
4 Conclusions et recommandations	57
4.1 1 ^{er} niveau de recommandations	57
Conclusions et recommandations	58
1 ^{er} niveau de recommandations	58
2 ^e niveau de recommandations	63
3 ^e niveau de recommandations	65
Glossaire :	66

PREFACE

Cette publication est la synthèse du travail de recherche doctorale de Stéphanie Chartier. Ce travail a été encadré au niveau scientifique par Madame Adélaïde Blavier (ULG). Un comité d'accompagnement a également suivi ces travaux. J'ai été invitée à présider ce Comité d'accompagnement, au nom de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, pour le deuxième volet de cette recherche, axé sur le placement en institution. C'est à ce titre que Stéphanie m'a invitée à préfacer cette synthèse de sa recherche.

Le placement d'un enfant en dehors de son foyer est, en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit une décision temporaire d'urgence quand l'enfant court un danger imminent, soit une décision de moyen terme quand les mesures d'accompagnement de l'enfant dans son milieu de vie s'avèrent insuffisantes pour protéger l'enfant. Deux types de placement de moyen terme existent en Belgique : le placement en famille d'accueil ou en institution. Le placement en famille doit d'abord s'envisager au sein de la famille élargie de l'enfant, et seulement en second ressort, dans une famille d'accueil sélectionnée (et non rémunérée). Le placement en famille est privilégié, quand il est possible, au placement en institution. Il est explicitement stipulé dans les textes que tout placement se doit d'être le plus court possible et être orienté vers le projet d'un retour rapide dans la famille d'origine de l'enfant. Le maintien du lien avec la famille d'origine pendant toute la période de placement est donc conçu sur base de cet objectif final. De ce point de vue, un placement qui ne se termine pas par un retour dans la famille d'origine, pourra être perçu comme un échec au regard des finalités du système, et ce même si l'enfant entretient des liens avec sa famille d'origine et/ou est épanoui dans sa famille d'accueil ou dans son institution de placement. Dans les faits, la majorité des enfants placés ne retournent pas de manière définitive dans leur famille d'origine. La question du, ou plutôt des différentes formes de liens, entre l'enfant placé et sa famille d'origine est donc une question centrale à investiguer afin de mieux comprendre ce hiatus entre l'intention du système et son fonctionnement réel et d'en dégager des pistes de réflexion et d'action dans l'intérêt de l'enfant.

Le travail mené par Stéphanie Chartier est à cet égard éclairant à plus d'un titre. Tout d'abord, parce que, dans sa partie quantitative, elle a pu étudier un échantillon représentatif de dossiers de placement, tant en familles d'accueil qu'en institution. Cette étude n'a pas été seulement documentaire mais également couplée à des entretiens avec les professionnel.le.s en charge de ces dossiers. Cette analyse

quantitative livre de précieuses informations sur les trajectoires de placement des enfants, leurs liens avec leur famille d'origine et leur niveau de bien-être au moment de l'évaluation. Les comparaisons menées entre le placement en institutions ou le placement en familles d'accueil (et selon le type de familles d'accueil) sont également très stimulantes, notamment en ce qui concerne le profil des mères des enfants placés en institution et les motivations des services de placement à maintenir ou non les liens avec les parents d'origine. Au niveau de l'analyse qualitative, les pratiques des professionnelles en matière d'entretien des liens avec les familles d'origine révèlent une grande diversité et mettent à jour les difficultés de mise en œuvre.

A l'issue de ce travail de recherche, les pistes proposées par Stéphanie Chartier ouvrent des perspectives innovantes pour renouveler la manière de penser et d'organiser le lien entre la famille d'origine, l'enfant et la famille d'accueil. Ceci dans un souci de garantir à la fois l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits des familles concernées. Nous espérons que les résultats de cette recherche pourront être largement diffusés et débattus afin de faire progresser les formes de partenariats sécurisants autour des enfants placés.

Anne-Marie Dieu

Directrice de recherche et Coordinatrice a.i.de l' Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse





PARTIE 2 :

MÉTHODOLOGIE

1. METHODOLOGIE

Cette recherche a été menée sur deux ans. La première année, nous avons récolté des données pour 568 enfants placés en famille d'accueil à la date du 30/06/2017, soit 30% de tous les dossiers suivis par les Services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) en charge des suivis moyen et long terme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les dossiers étaient sélectionnés de manière aléatoire.

La deuxième année, nous avons complété cet échantillon avec la récolte de données de 661 dossiers d'enfants placés en institution, soit 19% des enfants placés en institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet échantillon représente 18% des enfants placés dans les Service de protection à la jeunesse (SRG) et 28% des enfants placés dans des Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE). Au niveau statistiques, ces échantillons sont considérés comme tout à fait représentatifs.

Nous avons rencontré les intervenants sociaux au sein de leur service. Nous sélectionnions au hasard un échantillon de dossiers d'enfant pour lequel nous remplissions en direct avec les intervenants sociaux une grille codant différents types d'informations :

- le parcours de l'enfant avant son arrivée en famille d'accueil (institution, famille d'accueil, hôpital ...),
- le nombre de frères et sœurs et leurs lieux de vie,
- la présence des parents dans la vie de l'enfant, la situation socio-économique, les problématiques, la fréquence des rencontres ainsi que le type d'encadrement et le lieu des rencontres des deux parents,
- une évaluation des intervenants (sur base d'un référentiel) de la qualité de la relation parent-enfant, les possibilités d'amélioration de cette relation, les effets des rencontres sur l'enfant, la mobilisation des parents, les difficultés de transports, la qualité de la relation enfant-famille d'accueil, la scolarité de l'enfant, son intégration sociale et son état psychologique ainsi que les difficultés perçues du placement au début de celui-ci, actuelles et futures.

Nous terminions nos entretiens avec les intervenants par un entretien semi-structuré où les questions suivantes étaient posées :

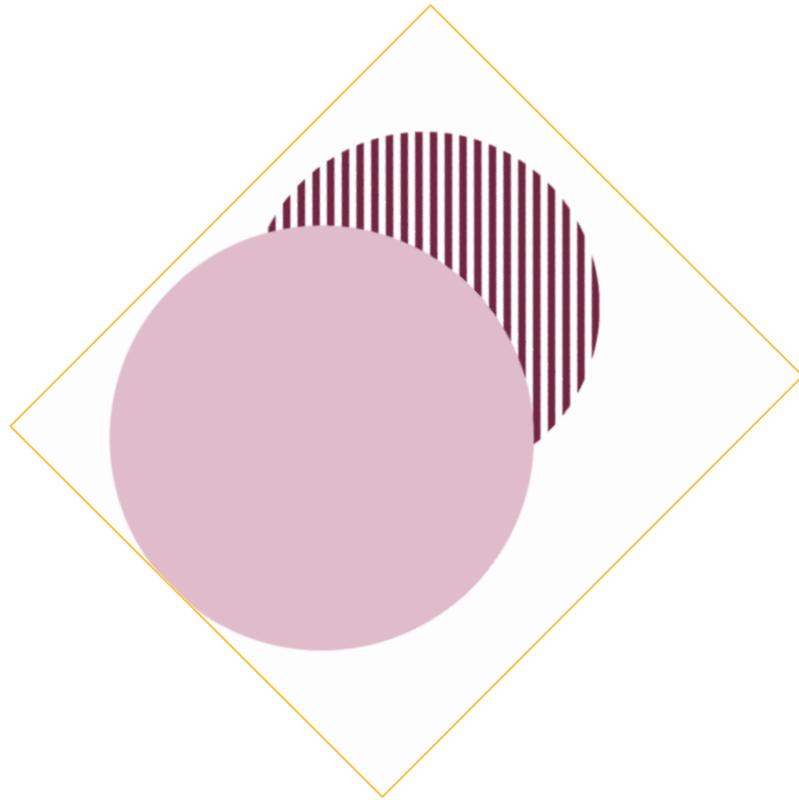
- Quels sont les outils à votre disposition pour travailler avec les parents au maintien et/ou à la restauration du lien?
- Quels types de projets/actions mettez-vous en place dans votre ASBL pour améliorer les relations entre les parents et leurs enfants placés?
- Quels sont les différents types d'aide que vous pouvez proposer aux parents?
- Quelles sont vos relations avec les mandants ?

- Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous différemment pour améliorer la situation des enfants placés et celle de leurs parents en Belgique?

Dans un premier temps, nous avons analysé les statistiques descriptives. Pour faciliter la lecture, nous avons arrondi les pourcentages dans cette synthèse. Ensuite, nous avons identifié les variables pouvant s'influencer mutuellement ainsi que leur valeur prédictive en effectuant des analyses de régression.

Dans la suite du texte, lorsque nous mettrons en évidence des liens significatifs entre des variables, il faudra l'entendre au sens statistique du terme.

Nous avons également comparé les situations des enfants placés en FA et ceux en institution.





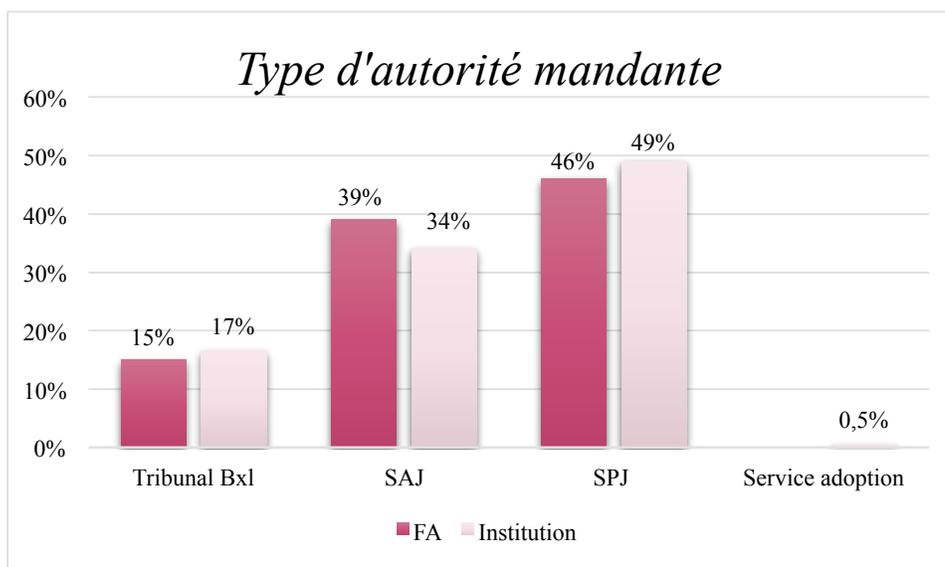
PARTIE 3 :

RÉSULTATS DES ANALYSES QUANTITATIVES

2 RESULTATS DES ANALYSES QUANTITATIVES

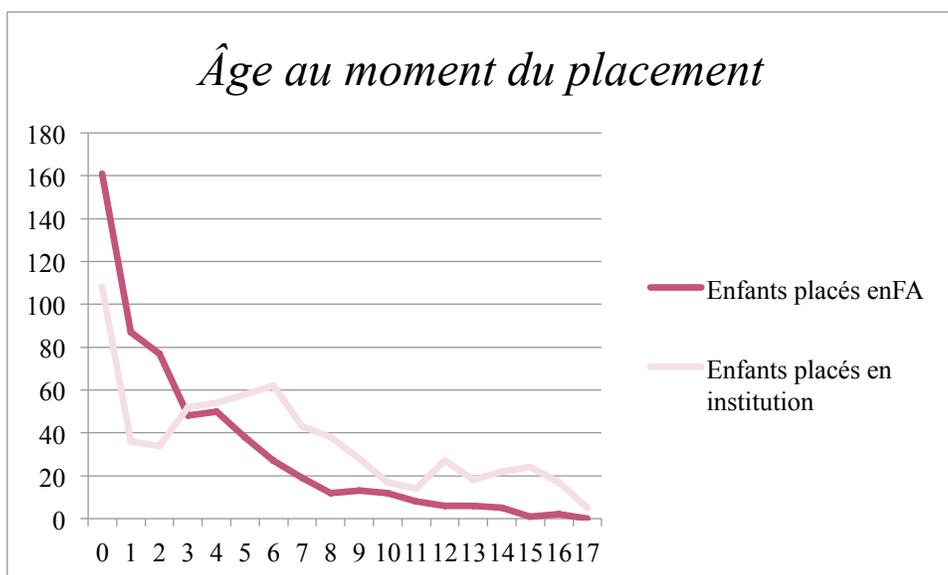
1.1 Quelles sont les caractéristiques et le parcours des enfants placés en FA et en institution ?

Le type d'autorité mandante suivant le type de placement:



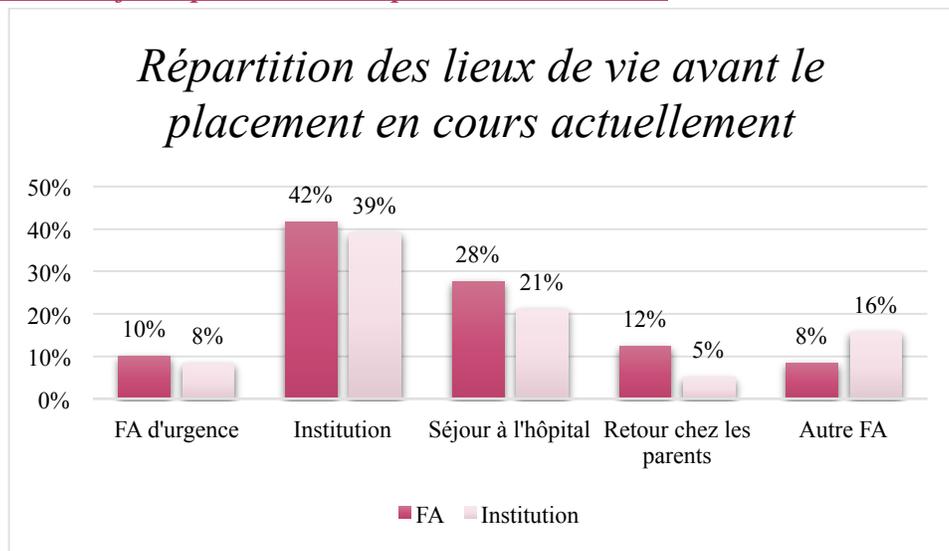
La répartition des autorités mandantes entre les enfants placés en FA et institution est similaire. Nous constatons l'intervention du service d'adoption uniquement dans le cas d'enfants placés en institutions.

L'âge des enfants placés au moment du placement en cours :



80% des placements en famille d'accueil ont lieu avant l'âge de cinq ans dont 28% dès la première année. Tandis que seulement 52% des placements en institution ont lieu avant l'âge de cinq ans dont 20% des placements ont lieu la première année. Il existe une différence significative entre l'âge au moment du placement des enfants placés en FA et de ceux placés en institution. Plus les enfants sont placés âgés plus ils ont la probabilité de se retrouver placés en institution. L'âge moyen au moment du placement des enfants en FA est de 3,07 et celui des enfants placés en institution est de 5,95. Ceci s'explique par le fait que la plupart des placements en FA se font avant cinq ans car il existe actuellement très peu de candidatures de familles d'accueil souhaitant accueillir des enfants plus grands.

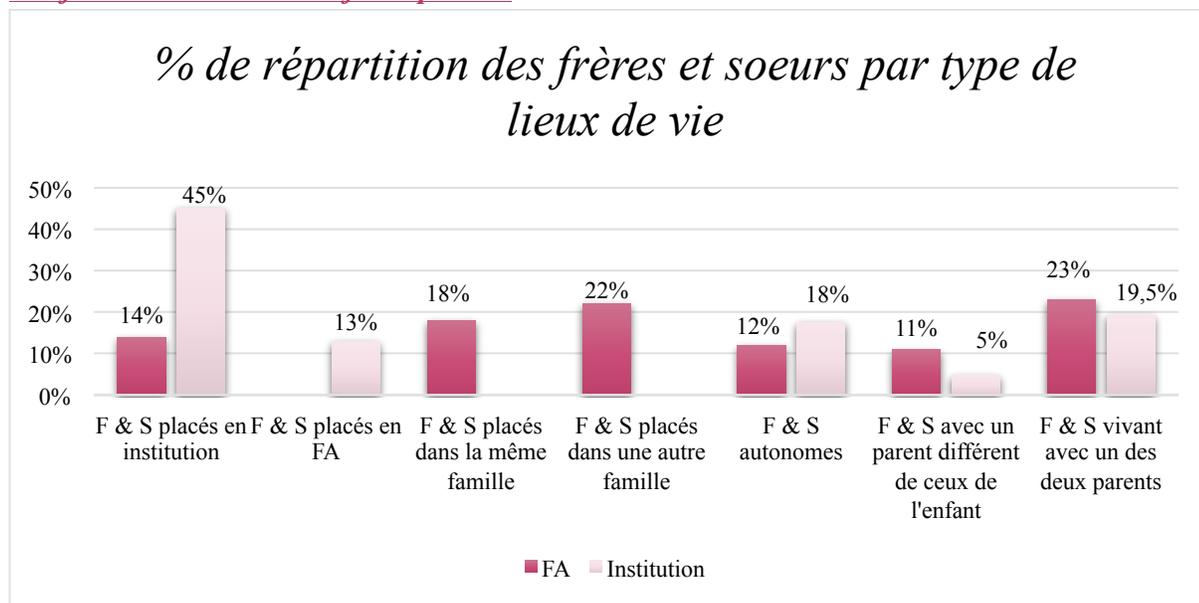
Les lieux de vie des enfants placés avant le placement en cours :



Nous constatons qu'une grande partie des enfants font un passage en institution avant le placement en cours actuellement. Le deuxième lieu où séjournent le plus les enfants est l'hôpital. Le placement dans une autre FA ou dans une FA d'urgence est les troisièmes lieux de placement avant le placement en cours actuellement. Les enfants placés en FA ont eu plus de retour chez un des deux parents que ceux placés en institution. Toutefois, cette différence ne ressort pas comme étant significative du point de vue statistique.

Nous pouvons donc conclure que les enfants placés ont en moyenne le même parcours de placement avant leur placement actuel en FA ou en institution.

Les frères et sœurs des enfants placés:



En moyenne, les enfants ont entre deux et trois frères et sœurs connus des intervenants. Nous avons pris le parti d'assimiler les demi-frères et sœurs sans faire de distinction.

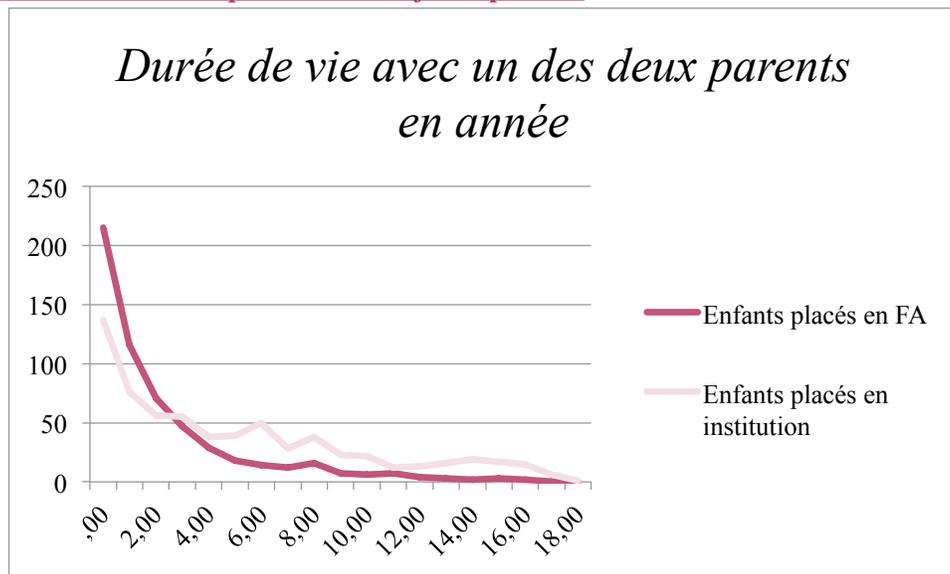
Il n'existe pas de différences significatives entre les enfants placés en institution et en FA, si ce n'est que les enfants placés en institution ont significativement plus de frères et sœurs placés en institution par rapport aux enfants placés en FA et qu'à l'inverse, les enfants placés en FA ont significativement plus de frères et sœurs placés dans une famille d'accueil que ceux placés en institution. Cette différence s'explique principalement par la volonté de rassembler les fratries et la présence ou non de ressources intrafamiliales permettant d'accueillir les enfants et leurs fratries.

Situation du couple des parents d'enfants placés :



Neuf couples des parents d'enfants placés en FA sur dix sont séparés, ce qui est 5 fois supérieur à la moyenne belge (17% de la population). Tandis que huit couples des parents d'enfants placés en institution sur dix sont séparés, ce qui est 4,77 fois supérieur à la moyenne belge. Les parents des enfants placés en institution sont significativement moins séparés que les parents des enfants placés en FA..

Durée de vie avec un des deux parents des enfants placés:



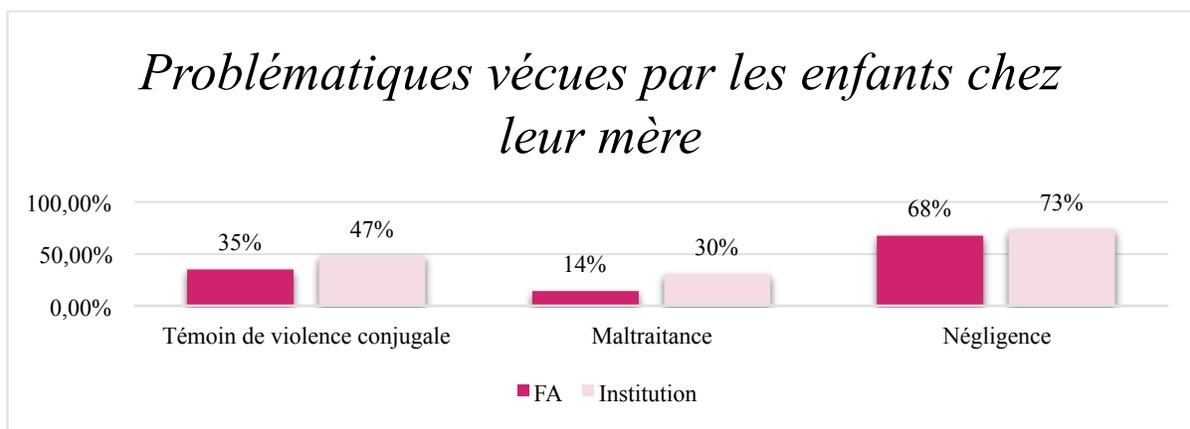
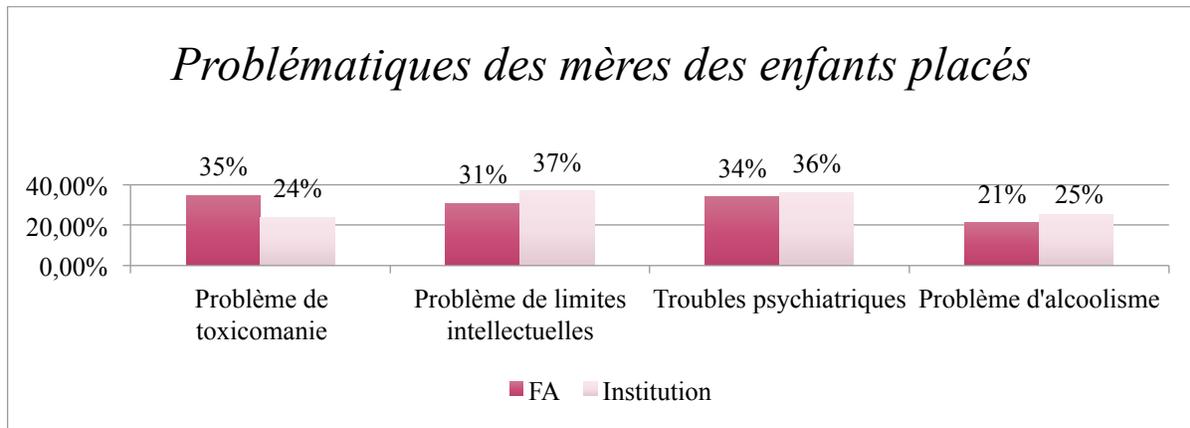
21% des enfants placés en FA n'ont jamais vécu avec l'un des deux parents, contre 11% des enfants placés en institution. 2% des enfants placés en FA n'ont jamais eu de contact avec un des deux parents depuis leur naissance, contre 1,6% des enfants placés en institution. 79% des enfants placés en FA et 89% des enfants placés en institution ont vécu avec l'un des deux parents (soit à leur domicile, soit dans la famille du père ou de la mère soit en maison d'accueil, maison maternelle ou unité mère-enfant). Nous avons donc comptabilisé le temps durant lequel l'enfant vit avec un de ses deux parents et ce peu importe l'hébergement (qu'il soit multiple ou unique).

Nous observons une différence significative entre les enfants placés en institution et ceux placés en FA concernant la durée de vie avec les deux parents. Les enfants placés en institution vivent plus longtemps avec leurs parents que ceux placés en FA.

En conclusion, les enfants placés en institution et en FA ont de manière générale les mêmes caractéristiques : type de suivi par les autorités mandantes, nombre de placements préalables au placement actuel, lieux de vie avant le placement actuel, nombre de frères et sœurs ainsi que leurs lieux de vie. Cependant, les enfants placés en institution vivent plus longtemps avec leurs parents et sont donc placés plus âgés. Ils ont plus de frères et sœurs placés en institution que ceux en FA et leurs parents sont moins séparés que ceux des enfants placés en FA. A l'inverse, les enfants placés en FA ont plus de frères et sœurs placés en FA.

1.2 Qui sont les parents des enfants placés ?

1) Problématiques des mères



Au niveau des problématiques des mères des enfants placés, nous avons identifié dans l'ordre d'importance les problématiques suivantes :

- La toxicomanie des mères : Elle est la première problématique des mères des enfants placés en FA et la quatrième problématique des mères des enfants placés en institution. Soulignons que 10 % des mères des enfants placés en FA et 6% des mères des enfants placés en institution sont devenues abstinentes après le placement. Les enfants placés en FA ont significativement plus de mères toxicomanes que ceux placés en institution.
- Les troubles psychiatriques des mères : Il s'agit de la deuxième problématique la plus importante des mères des enfants placés en FA et de celles des enfants placés en institution. Il n'existe pas de différence significative concernant la présence de troubles psychiatriques des mères entre les enfants placés en FA et les enfants placés en institution.
- Les limites intellectuelles des mères : Parmi les problématiques les plus importantes, celle-ci arrive en 3ème position chez les mères des enfants placés en FA alors qu'il s'agit de la problématique la plus importante chez les mères des enfants placés en institution. Ainsi, il existe une différence significative entre les enfants placés en FA et les enfants placés en institution chez lesquels nous constatons plus de mères limitées intellectuellement.
- L'alcoolisme : L'alcoolisme des mères arrive en 4ème position chez les enfants placés en FA et en 3ème position chez les enfants placés en institution. Parmi celles dont les enfants sont placés en FA, 4% sont devenues sobres et 6,5% des mères, dont les enfants sont placés en

institution. Il n'existe pas de différence significative concernant l'alcoolisme des mères entre les enfants placés en FA et les enfants placés en institution.

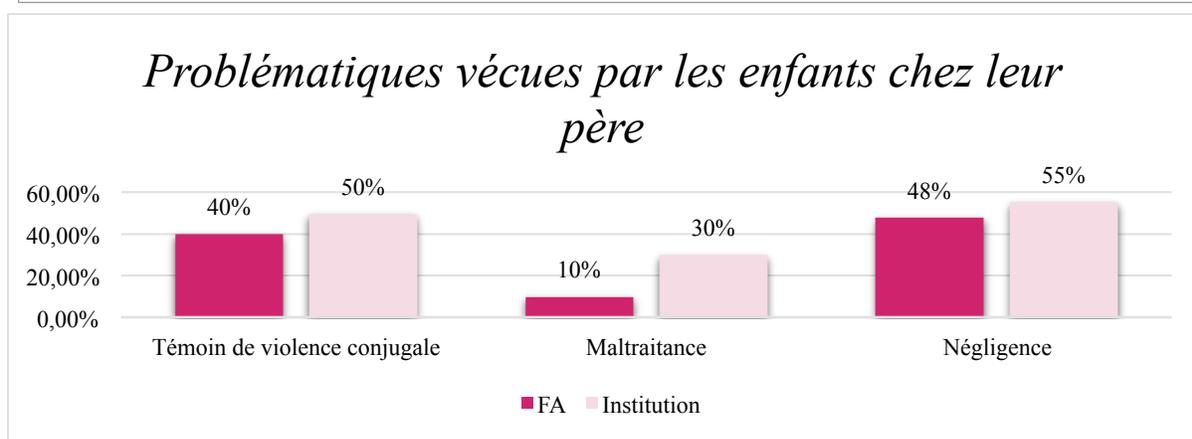
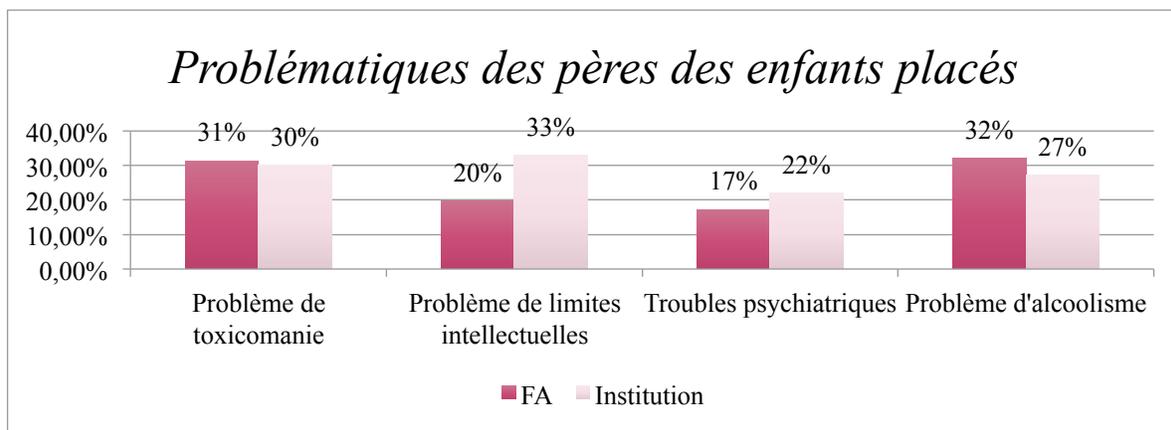
Notons **que 24 % des mères ont deux ou plusieurs problématiques**, tandis que 40% n'ont qu'une seule problématique. Il est important de noter que **35% n'ont aucune des problématiques** identifiées dans notre grille.

Les conséquences sur les enfants sont :

- Les négligences : 2/3 des enfants placés en FA et 3/4 des enfants placés en institution ont subi des négligences en vivant chez leur mère. Cependant, lorsque les autres problématiques sont écartées, seules 5,7% des mères des enfants placés en FA et 1,5% des mères des enfants placés en institution sont seulement négligentes. Les enfants placés en institution ont significativement plus de mères négligentes que les enfants placés en FA.
- Le fait d'être témoin de violence conjugale : 1/3 des enfants placés en FA et la moitié des enfants placés en institution assistent à de la violence dans le foyer de la mère. De manière significative, les enfants placés en institution assistent à plus de violence conjugale que les enfants placés en FA.
- La maltraitance : Les enfants placés en institution subissent 2x plus de maltraitance que ceux placés en FA. Cependant, la maltraitance seule sans autres problématiques retombe à 0,8% pour les enfants placés en FA et à 0,7% pour les enfants placés en institution.



2) Problématiques des pères



Au niveau des problématiques des pères des enfants placés, nous avons identifié dans l'ordre d'importance les problématiques suivantes :

La toxicomanie : La toxicomanie est la problématique la plus importante des pères des enfants placés en FA et la deuxième problématique des pères des enfants placés en institution. Cependant, 9% des pères des enfants placés en FA et 5,5% des pères des enfants placés en institution sont devenus abstinents après le placement. Il n'existe pas de différence significative entre les enfants placés en FA et ceux en institution concernant la toxicomanie des pères.

- L'alcoolisme : L'alcoolisme des pères arrive en deuxième position chez les enfants placés en FA et en troisième position chez les enfants placés en institution. Parmi ceux-ci, 13% des pères des enfants placés en FA et 5% des pères des enfants placés en institution sont devenus sobres entre le moment du placement et aujourd'hui. Il n'existe pas de différence significative entre les enfants placés en FA et les enfants placés en institution concernant l'alcoolisme des pères.
- Les limites intellectuelles : Cette problématique arrive en troisième position chez les pères des enfants placés en FA alors qu'il s'agit de la problématique la plus importante chez les pères des enfants placés en institution. Ainsi, il existe une différence significative entre les enfants placés en FA et les enfants placés en institution chez lesquels nous constatons plus de pères limités intellectuellement.

- Les troubles psychiatriques : Les troubles psychiatriques des pères des enfants placés en FA et des pères des enfants placés en institution sont la quatrième problématique la plus importante des pères des enfants placés. Il n'existe pas de différence significative entre les enfants placés en FA et les enfants placés en institution.

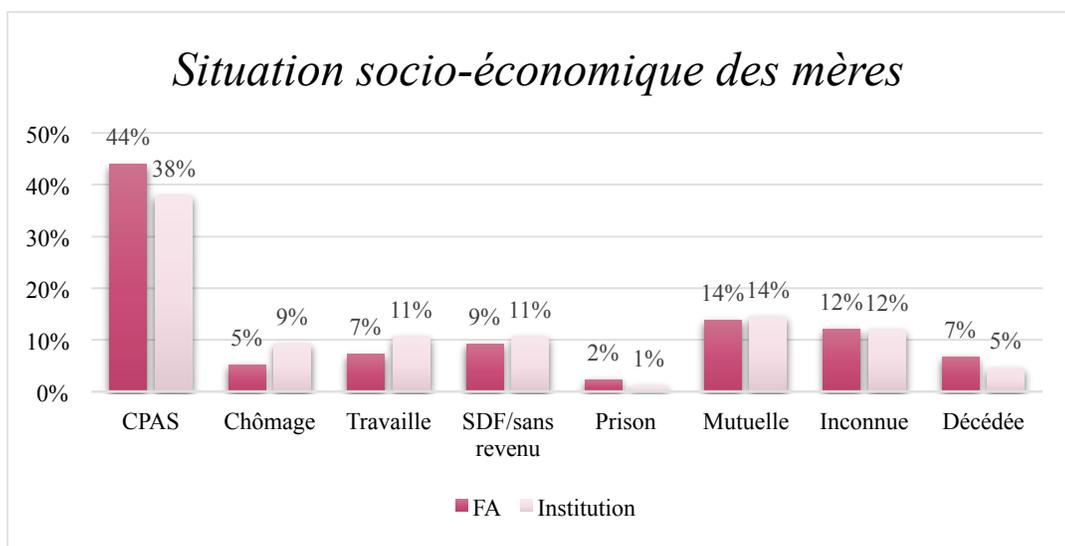
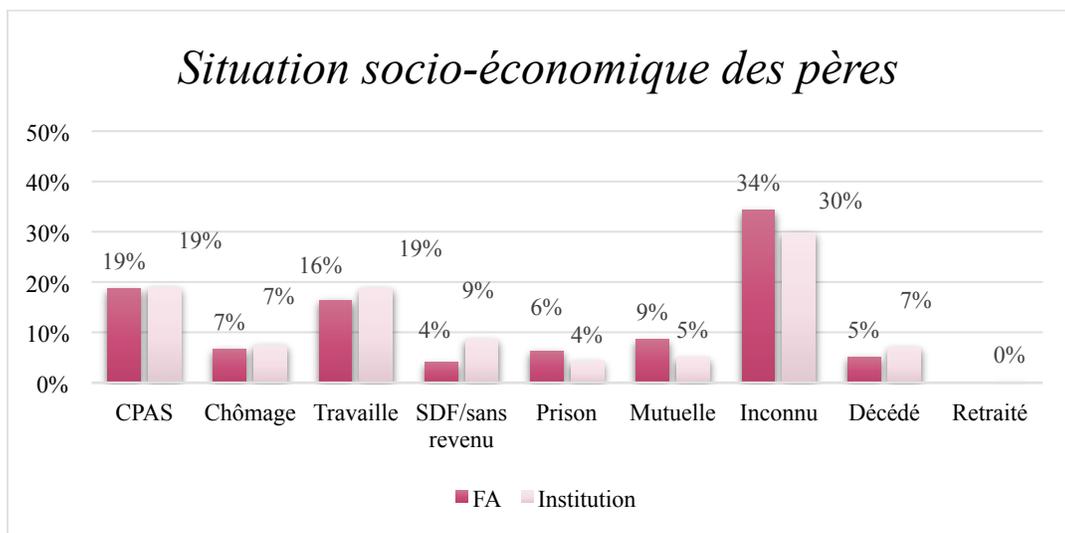
Il est important de noter que **57% des pères n'ont aucune des problématiques identifiées**. Cette différence avec les mères nous fait émettre l'hypothèse que les pères, souvent absents, sont beaucoup moins bien connus des intervenants. 18% ont deux ou trois problématiques et 26% des pères n'ont qu'une seule problématique.

Les conséquences sur les enfants sont :

- Les négligences : La moitié des enfants placés en institution et en FA ont subi des négligences par leur père. Notons que lorsque les autres problématiques sont écartées, seuls 4,3% des pères des enfants placés en FA et 2,11% des pères des enfants placés en institution sont seulement négligents. Les enfants placés en institution ont significativement plus de pères négligents que les enfants placés en FA.
- Le fait d'être témoin de violence conjugale : De manière significative les enfants placés en institution ont assisté à plus de violence conjugale que les enfants placés en FA.
- La maltraitance : 10% des enfants placés en FA et 30% des enfants placés en institution ont subi des maltraitances de la part de leur père. Cependant, la maltraitance seule sans autres problématiques retombe à 0,2% pour les enfants placés en FA et à 0,3% pour les enfants placés en institution.



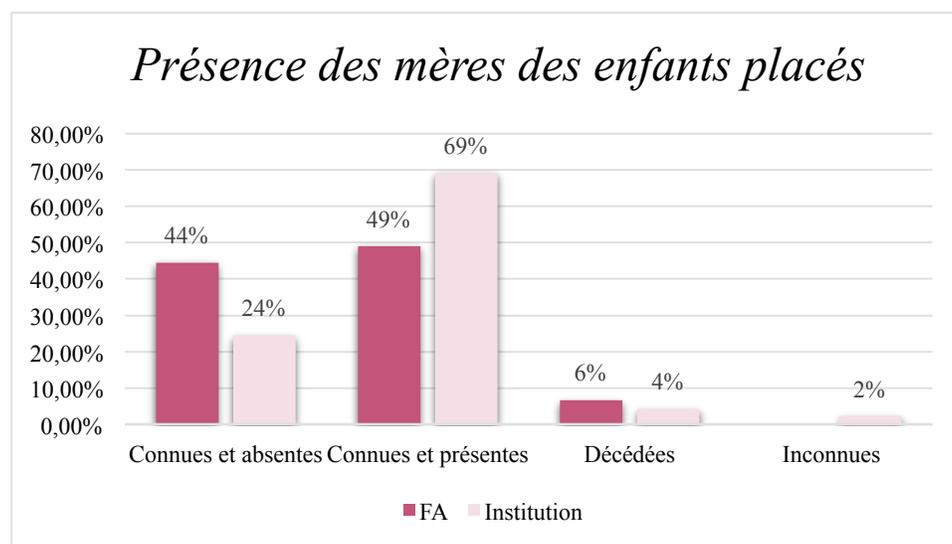
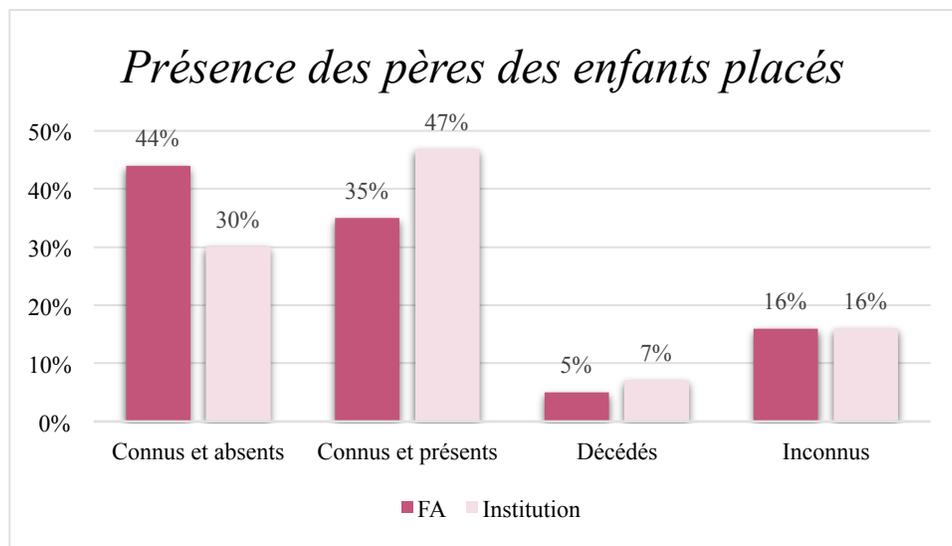
3) La situation socio-économique des parents :



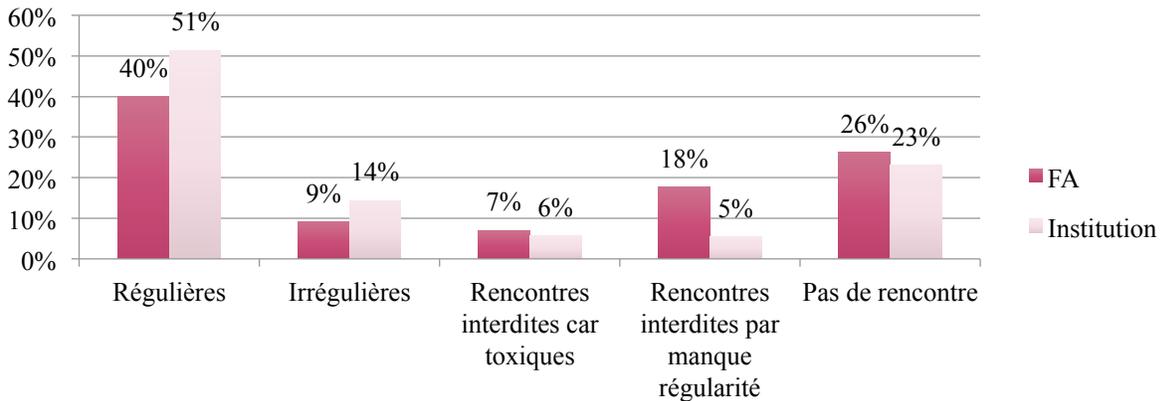
Nous pouvons constater que ces parents sont, pour la plupart, dans des situations très précarisées et ont comme source de revenus des allocations d'aide. Le taux d'errance de ces parents est également important. La situation socio-économique des mères est plus précarisée que celle des pères, car ceux-ci travaillent en moyenne deux fois plus que les mères. Il n'y a pas de différence significative au niveau de la situation socio-économique des mères des enfants placés en institution et ceux placés en FA. Par contre, il y a moins de pères inconnus lorsque les enfants sont placés en institution et ceux-ci travaillent un peu plus que les pères des enfants placés en FA.

En conclusion, les parents des enfants placés en institution et en FA souffrent des mêmes problématiques et ont sensiblement la même situation socio-économique. Nous avons pu constater que les parents toxicomanes sont en moyenne moins présents dans la vie de leur enfant et qu'il y a plus de parents toxicomanes chez les enfants placés en FA. Ce qui est logique, car les autorités mandantes s'orientent plus facilement vers un projet d'accueil familial lorsque les parents sont absents de la vie de l'enfant. A l'inverse, les parents souffrants de limites intellectuelles, plus présents dans la vie de leur enfant, sont plus représentés au sein des enfants placés en institution. Les enfants placés en institution, placés plus tard, vivent plus de maltraitance, de négligence et assistent à plus de violence conjugale que les enfants placés en FA. La situation socio-économique des parents est très précarisée et similaire entre les parents des enfants placés en FA et institution. Notons que la situation des pères placés en institution est légèrement meilleure que celle des pères des enfants placés en FA.

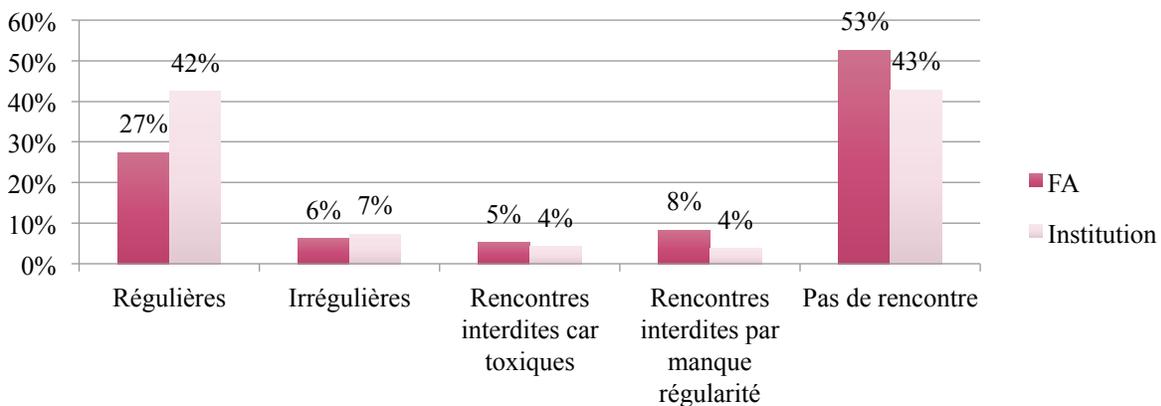
1.3 Les parents sont-ils présents dans la vie de leurs enfants et quels sont les facteurs qui influencent leur présence ?



Réalité des rencontres mère-enfant



Réalité des rencontres père-enfant



Nous avons constaté que 21% des enfants placés en FA n'ont jamais vécu avec leurs parents contre seulement 11% des enfants placés en institution. 2% des enfants placés en FA et 1,6% des enfants placés en institution n'ont jamais eu de contact avec un des deux parents depuis leur naissance. 57% des enfants placés en FA et 34% des enfants placés en institution vivent moins de 3 ans avec leurs parents.

Les mères sont largement plus présentes dans la vie de leur enfant que les pères. 49% des mères des enfants placés en FA et 69% des mères des enfants placés en institution sont présentes, contre seulement 35% des pères des enfants placés en FA et 47% des pères placés en institution. Par contre, il existe la même proportion de mères et pères connus et absents de la vie de leur enfant. La grande différence entre la présence des pères et des mères est due au fait que 16% des pères sont inconnus.

61% des enfants placés en FA et 79% des enfants placés en institution restent en contact avec leurs parents via des rencontres encadrées ou non. Nous observons qu'actuellement 23% des enfants placés en FA et 36% des enfants placés en institution ont des rencontres avec les 2 parents. Nous constatons que les mères sont plus présentes dans la vie de l'enfant et les pères sont plus présents si la mère est présente dans la vie de l'enfant.

Le rythme de rencontre le plus fréquent pour les enfants placés en FA reste 1x par mois bien que les choses soient en train d'évoluer vers 2x par mois principalement grâce à l'évolution des pratiques de certains SAAF. Le lieu privilégié des rencontres mères-enfants est le SAAF. Ensuite, vient dans une très faible mesure le domicile des parents. La plupart des rencontres sont encadrées ou semi encadrées. Néanmoins, les pères peuvent beaucoup plus rencontrer leur enfant sans la présence d'un intervenant que les mères.

Par contre pour les enfants placés en institution, le rythme de rencontre le plus fréquent reste 1x par semaine. Le lieu privilégié des rencontres avec les parents est l'institution. Après l'institution, le deuxième lieu privilégié est le domicile des parents. La plupart des rencontres sont non encadrées.

Nous constatons que les parents sont significativement plus présents lorsque leur enfant est placé en institution (18% de plus par rapport aux enfants placés en FA). Ce qui est logique car rappelons qu'un des critères pour s'orienter vers un placement en FA est l'absence de présence des parents. Par conséquent, avant de conclure que le fait de placer les enfants en institution maintient plus les parents dans leur vie, il convient de comparer le pourcentage de parent qui quittent la vie de leur enfant après le placement. 13% des mères des enfants placés en institution arrêtent les contacts avec leur enfant après le placement contre 24% des mères des enfants placés en FA. Toutefois, les mères des enfants placés au sein des SAAF ont beaucoup plus de rencontres interdites par les mandants, 24 % contre 11% pour les enfants placés en institution soit une différence de 13%.

Donc, s'il y avait la même proportion de rencontres interdites pour les mères d'enfants placés en institution à savoir 13%, nous arriverions à 26% de mères absentes de la vie de leur enfant soit le même pourcentage que pour les mères d'enfant placé en FA.

Nous en concluons que ce n'est pas le placement en institution qui permet de maintenir plus les parents dans la vie de leur enfant, mais plus le fait que les intervenants des institutions et les mandants interdisent 2 fois moins les rencontres avec les parents dans les cas où celles-ci ont des effets négatifs sur les enfants. Nous pensons qu'il existe une croyance sociétale reprise par les intervenants qu'il est parfois préférable de maintenir une relation avec ses parents quelle que soit la qualité de celle-ci plutôt que l'enfant se retrouve privé de contact avec ceux-ci.

De l'autre côté, probablement que les intervenants des SAAF sont plus prompts à demander l'interdiction des contacts, car ils sont très vigilants à ne pas mettre en difficulté l'enfant et le dispositif d'accueil et par conséquent de mettre en péril le placement.

La combinaison de ces deux points de vue a pour conséquence que les enfants placés en FA ont 2x plus de visites interdites avec leurs parents, mais en contrepartie moins d'effets négatifs de celles-ci.

En conclusion, c'est le fait qu'il y ait moins de visites interdites par les mandants qui maintient les parents plus présents lorsque leurs enfants sont placés en institution et non le placement en tant que tel en institution.

Nous observons que **39%** des enfants placés en FA et **21%** des enfants placés en institution n'ont plus aucune rencontre avec l'un des deux parents. Les mères des enfants placés arrêtent en moyenne d'être présentes dans la vie de l'enfant après 3 ans de placement. Les premières années sont donc cruciales pour le maintien des liens avec les parents.

Lors de nos discussions avec les intervenants, ils ont dégagé plusieurs éléments qui peuvent expliquer ces arrêts de rencontre avec les parents après le placement :

- la création d'un nouveau couple,
- une naissance (certaines mamans cachent leur enfant aux intervenants de peur qu'il leur soit également retiré),
- le découragement des parents qui parfois, mettent plusieurs mois pour prendre conscience que le chemin à parcourir pour récupérer leur enfant est beaucoup plus difficile qu'imaginé et qui préfèrent abandonner.

Il ressort que c'est la mesure de placement en tant que tel et non le type de placement qui génère l'éloignement des parents. Les enfants ayant plus de placements avant celui en cours actuellement ont en moyenne plus de parents déjà absents de leur vie. Il semblerait que ce soit le premier placement qui fait disparaître les parents de la vie de l'enfant.

Ce constat est à mettre en relation avec celui de Ravier (1993) qui démontre que le fait d'avoir vécu des hébergements antérieurs semble aggraver le risque de délaissement puisqu'elle constatait que les enfants en rupture de contacts venaient proportionnellement plus souvent d'autres lieux de vie que de chez leurs parents légaux. Ils avaient donc vécu des hébergements antérieurs.

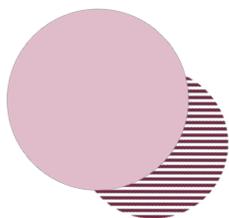
Nous avons observé que plus les enfants grandissent, moins leurs parents sont présents dans leur vie. Même si les modalités de rencontres s'assouplissent avec l'âge, les parents ne sont pas plus présents. Ceux qui sont présents n'ont pas une fréquence de rencontres plus importante. En conclusion, plus les enfants grandissent, plus les liens avec leurs parents diminuent.

Les 3 premières années sont donc des années cruciales pour maintenir les parents dans la vie de leur enfant.

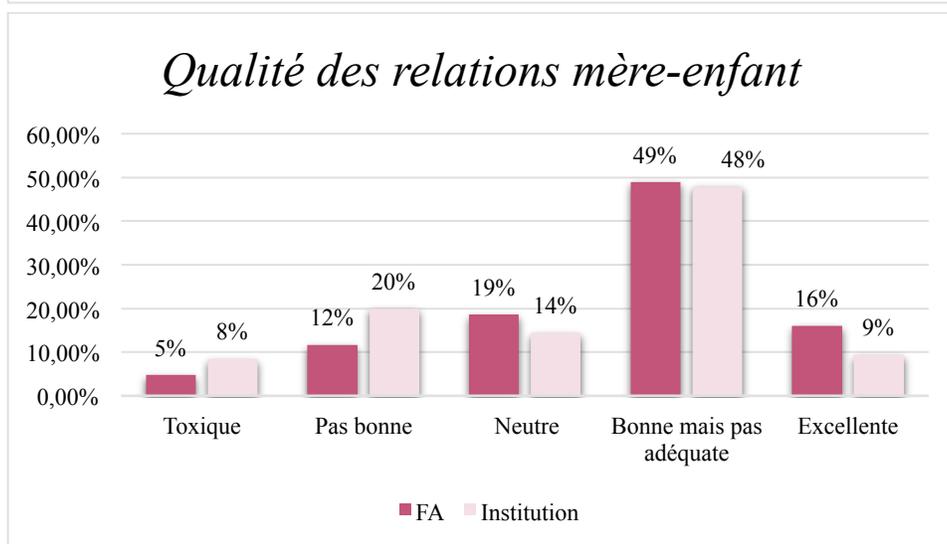
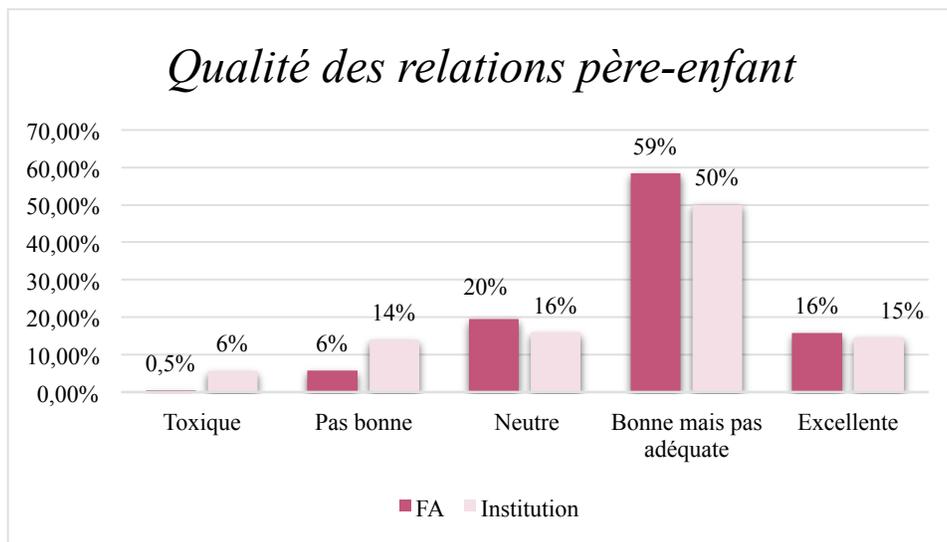
Les enfants placés en FA dont la mère est présente dans leur vie ont, en moyenne, un plus grand nombre de placements en institution. Nous mettons ce constat en lien avec une des difficultés exprimées par les mandants lors de nos entretiens. En effet, lorsque ceux-ci arrivent à convaincre les parents des bienfaits du placement familial, ils essuient un refus des mères mobilisées et régulières aux rencontres en institution, car le placement en FA est systématiquement couplé à une réduction de contact. Ce constat est fréquent pour les enfants dont les parents sont limités intellectuellement. Il y a donc des enfants placés en institution pour lesquels le meilleur projet de vie serait un placement en FA sélectionnée et qui n'est pas mis en place parce que celui-ci impliquerait une réduction de contacts entre l'enfant et ses parents.

Ces données sont confirmées par le fait qu'il y a significativement plus d'enfants placés en institution qui ont des parents souffrant de limites intellectuelles par rapport à ceux placés en FA.

Il est donc indispensable de prévoir des accueils en FA sélectionnée avec une fréquence de visite similaire à celle proposée en institution soit 1x par semaine pour ce profil de parents.



1.4 Les parents ont-ils des relations de qualité avec leur enfant et quels sont les facteurs qui influencent celles-ci ?

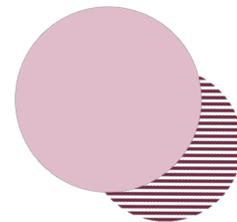


Globalement, la qualité de la relation entre l'enfant et ses parents est bonne ou neutre. Cependant, les enfants placés en institution ont plus de relations négatives que les enfants placés en FA.

Ceci s'explique selon nous par les facteurs suivants :

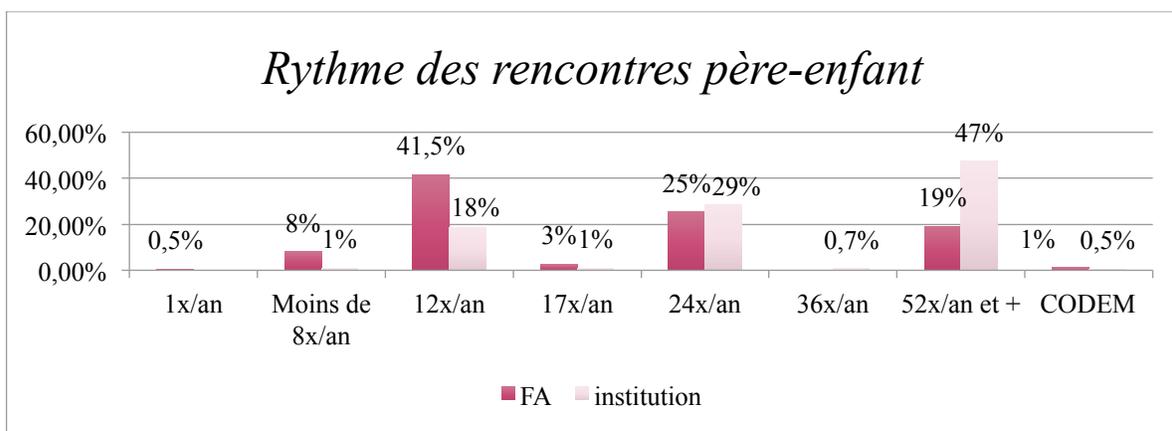
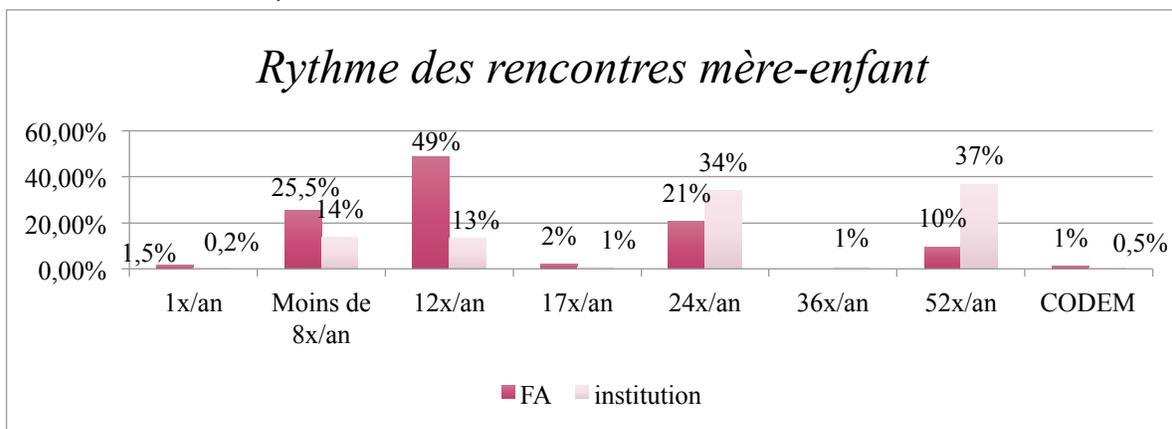
- L'état psychologique des enfants placés en institution qui est influencé par le fait que ces enfants ont vécu plus longtemps avec leur parent et ont subi plus de maltraitance et de négligence que ceux placés en FA.
- Le fait qu'il y ait beaucoup moins de visites interdites par les mandants.
- Le fait qu'il y ait beaucoup moins d'encadrement des rencontres dans les institutions par rapport aux SAAF. Nous verrons plus tard que ce sont les enfants avec des visites semi-encadrées en institution qui ont un meilleur état psychologique (qui est un facteur prédictif de la qualité de relation avec les parents).

En conclusion, la qualité de relation est globalement bonne entre les parents et leurs enfants placés. Toutefois, même si les parents sont plus présents, la qualité de relation entre les parents et leurs enfants placés en institution est significativement moins bonne que ceux placés en FA. Cela est principalement dû au fait que les enfants placés en FA ont un meilleur état psychologique, plus de rencontres interdites et plus d'encadrement des rencontres dans les SAAF par rapport aux institutions.



1.5 Quel est le rythme, le lieu et le type d'encadrement des rencontres parents-enfants placés ?

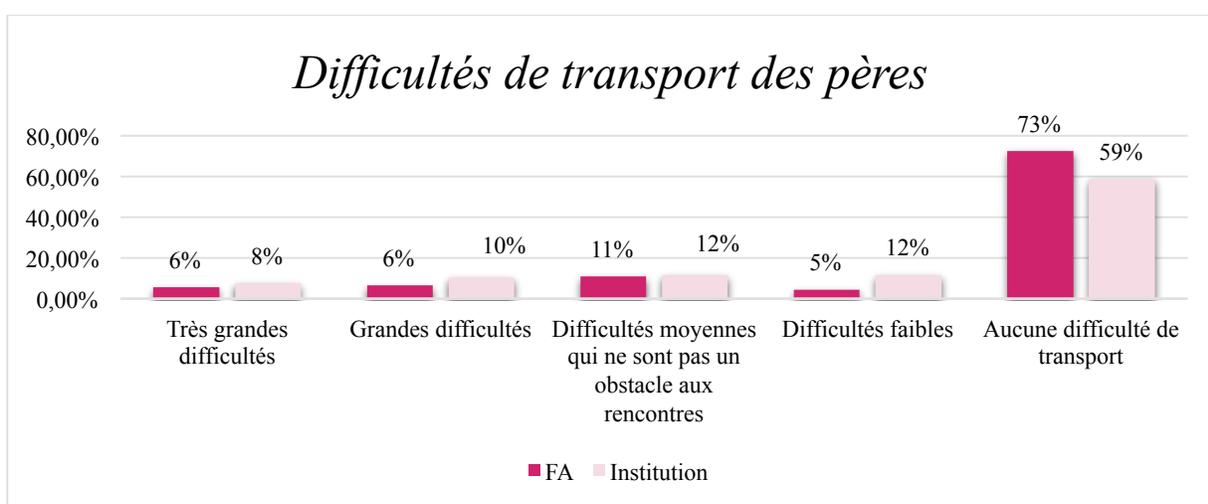
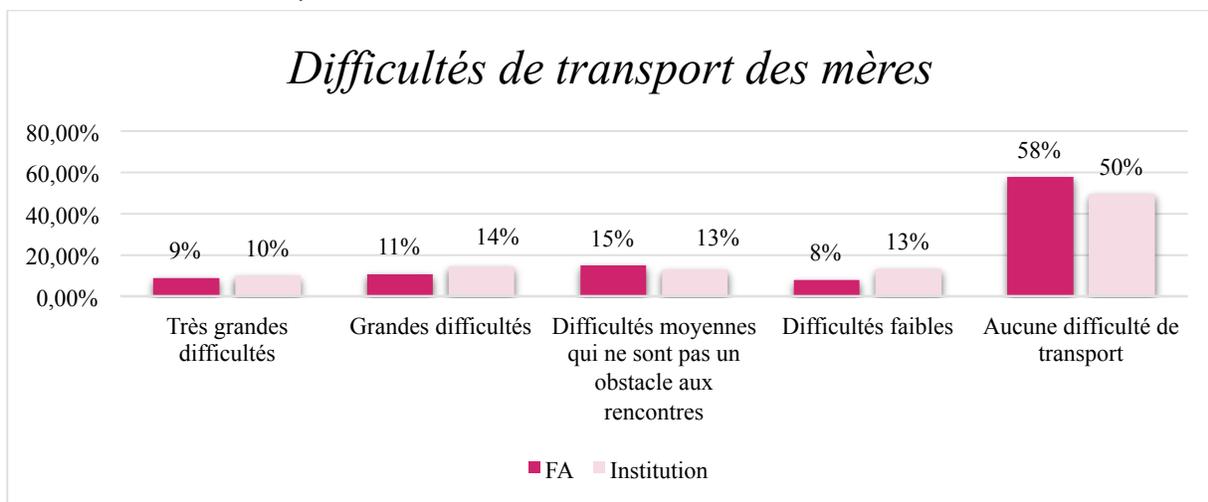
Rythme des rencontres parents-enfants



Le rythme de rencontre le plus fréquent est d'une rencontre par mois chez les enfants placés en FA et une rencontre par semaine chez les enfants placés en institution. Il y a donc une différence significative entre les enfants placés en FA et ceux placés en institution.

Parmi les enfants placés en FA seulement 1% sont en cours de réintégration chez leur mère et 0,5% chez leur père et parmi les enfants placés en institution 0,5% chez leur mère et 1% chez leur père.

En conclusion, les pères sont plus absents que les mères dans la vie de leur enfant, mais lorsqu'ils sont présents, ceux-ci le sont en moyenne plus que les mères.



Il est important de noter que les difficultés de transport des parents sont ressorties comme un obstacle majeur aux rencontres parents-enfants. Nous constatons que les parents des enfants placés en institution ont significativement plus de difficultés de transport que les parents des enfants placés en FA. Ces difficultés proviennent parfois du fait que le lieu où réside l'enfant est très éloigné du domicile des parents et/ou qu'il est difficilement accessible avec les transports en commun. Cependant, ces difficultés surviennent souvent après le placement, quand les parents déménagent très loin du lieu de résidence de leur enfant par exemple. Il convient également de noter que certains SAAF ou institution peuvent prendre en charge les coûts du transport ou assurer des trajets, parfois très long, mais ce n'est pas toujours le cas. Il y aurait lieu de mener une réflexion pour diminuer ces difficultés.

Lieux des rencontres

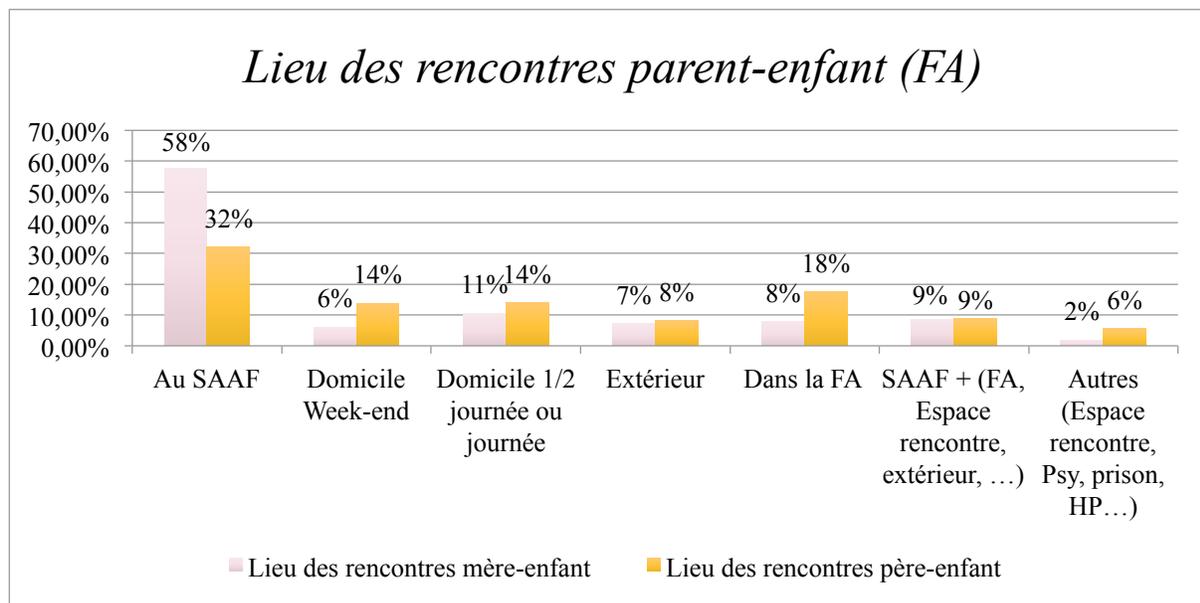
Le premier lieu de rencontre privilégié est le SAAF pour les enfants placés en FA et l'institution pour les enfants placés en institution.

Le deuxième lieu privilégié est le domicile des parents pour les enfants placés en FA ainsi que pour les enfants placés en institution.

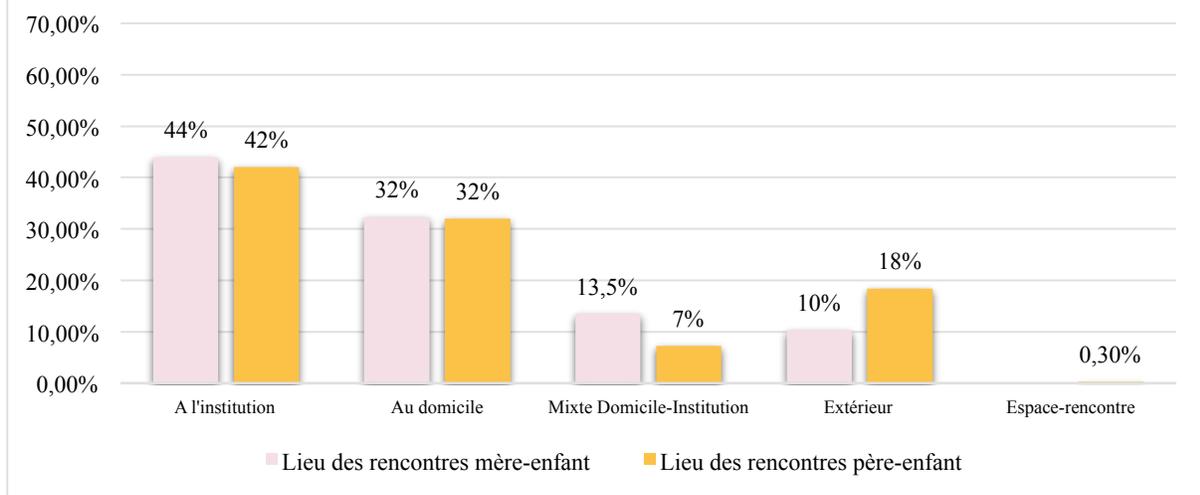
Le troisième lieu privilégié est la FA pour les enfants placés en FA ainsi qu'un mélange entre le domicile et l'institution pour les mères des enfants placés en institution et l'extérieur pour les pères des enfants placés en institution.

Le dernier lieu privilégié est l'extérieur pour les enfants placés en FA ainsi que pour les mères des enfants placés en institution et un mélange entre le domicile et l'institution pour les pères des enfants placés en institution.

Nous constatons que les enfants en institution ont significativement plus de rencontres au domicile des parents et moins en institution par rapport aux enfants en FA.

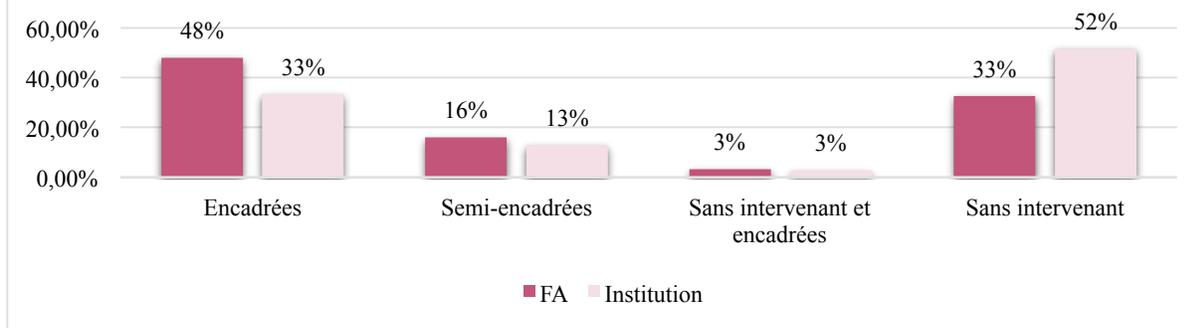


Lieu des rencontres parent-enfant (institution)

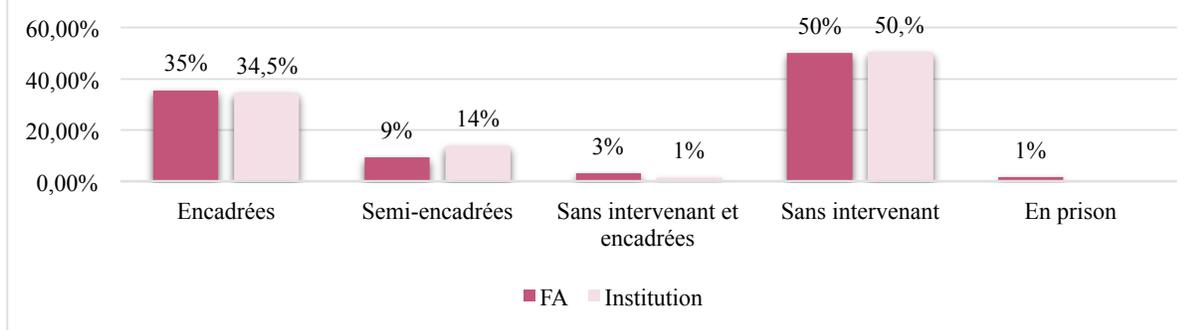


Type d'encadrement des rencontres

Type d'encadrement des rencontres mère-enfant



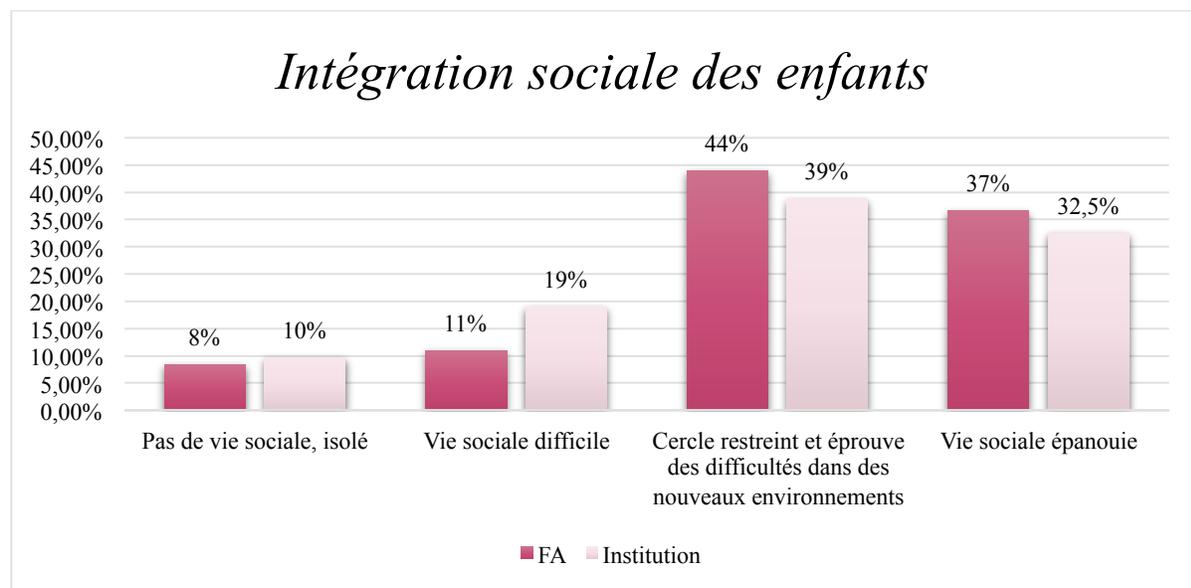
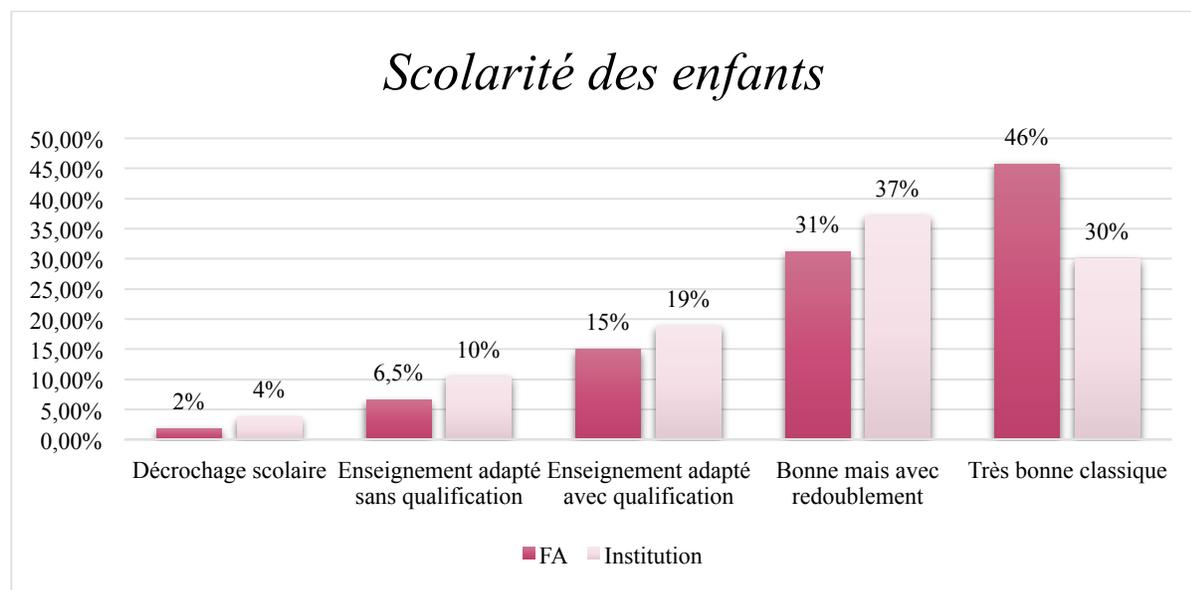
Type d'encadrement des rencontres père-enfant



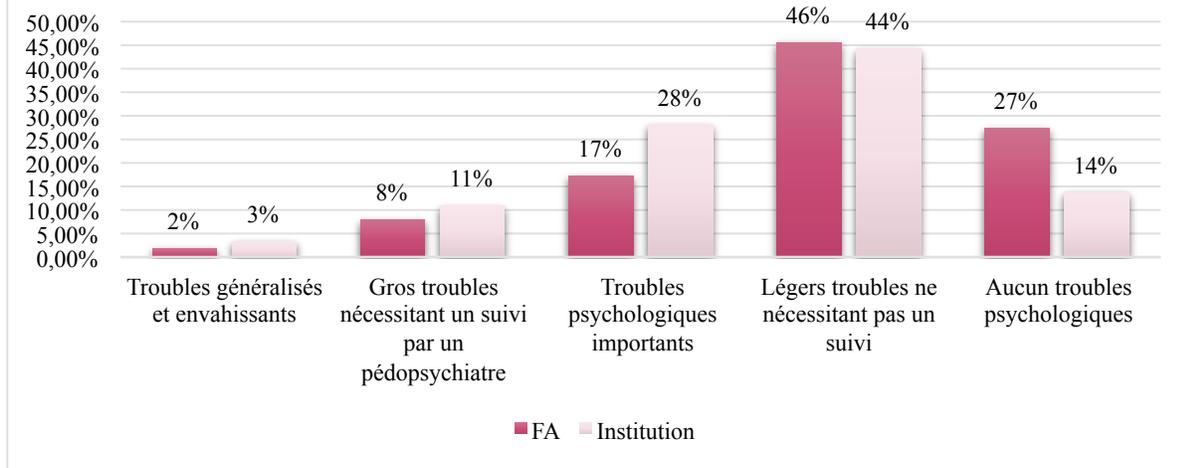
Pour les enfants placés en FA, la plupart des rencontres sont encadrées ou semi-encadrées, tandis que pour les enfants placés en institution la plupart des rencontres sont sans intervenant. Les mères

des enfants placés en institution ont donc significativement moins de visites encadrées et plus de visites à domicile que les mères des enfants placés en FA.

1.6 Quel est l'état général des enfants placés en FA et quels sont les facteurs qui influencent celui-ci ?



Etat psychologique des enfants



Les résultats globaux sont encourageants, tant pour les enfants placés en FA qu'en Institution. Nous détaillons ci-dessous les résultats pour les deux types de placement :

Pendant notre phase exploratoire, les différentes personnes rencontrées nous avaient fortement mis en avant les difficultés des enfants placés en FA. En conséquence, nous nous attendions à des états psychologiques très dégradés de ces enfants. Toutefois, les données démontrent le contraire : 76% des enfants réussissent bien à l'école, 81% sont bien intégrés socialement et 73% ont un bon état psychologique.

Nous pouvons donc nous réjouir que 75% des enfants placés en famille d'accueil se portent de manière satisfaisante.

Même si les enfants placés en institution vont significativement moins bien que ceux placés en FA, ceux-ci ont tout de même en moyenne un état général satisfaisant : 67% des enfants réussissent bien à l'école, 71% sont bien intégrés socialement et 58% ont un bon état psychologique.

Les enfants qui ont vécu de maltraitance, de la négligence et dont les parents ont des troubles psychiatriques ont un moins bon état psychologique.

Nous constatons également que les enfants vont moins bien en grandissant surtout au niveau scolaire, plus les enfants deviennent âgés, plus leurs résultats scolaires deviennent en moyenne moins bons.

La qualité de relation avec les accueillants ou les éducateurs est significativement liée à un bon état psychologique de l'enfant. Plus la relation est bonne, plus l'état psychologique est bon. Ces facteurs s'influencent probablement l'un et l'autre.

La moitié des enfants placés en institution ont un moins bon état psychologique, celui-ci est un prédicteur important d'autres facteurs tels que la scolarité, l'intégration sociale, la qualité de relation avec les éducateurs, la qualité de relation avec les parents.

Ceci s'explique notamment par le fait que ces enfants ont vécu en moyenne plus longtemps avec un des deux parents et ont vécu plus de maltraitance et de négligence. De plus, il apparaît que les troubles psychiatriques des parents sont clairement dommageables pour les enfants placés en institution.

Contrairement à l'une de nos hypothèses de base, nos analyses statistiques n'ont pas mis en évidence un impact significatif des rencontres avec les parents des enfants placés en FA sur l'état général de l'enfant. Par contre, nous constatons qu'une mauvaise qualité de relation des parents avec leur enfant placé en institution influence négativement leur état psychologique. Pour rappel, les enfants placés en FA ont des relations avec leurs parents de meilleure qualité par rapport à ceux placés en institution.

Nous constatons des différences d'état général entre les types de FA :

Les enfants placés en FA sélectionnée réussissent en moyenne légèrement mieux à l'école que les enfants placés dans les FA intrafamiliales ou réseaux élargis.

Nous pensons que ces différences sont liées principalement à deux facteurs :

- Les caractéristiques socioculturelles des FA sélectionnées plus élevées que les familles d'accueil intrafamiliales. En effet, César (2011) a mis en évidence que les familles intrafamiliales ont tendance à avoir des diplômes plus faibles et des revenus moins élevés. Les accueillants sont un peu plus nombreux à être isolés même si beaucoup vivent en couple. Ils sont légèrement plus âgés, surtout parce qu'il arrive que des grands-parents accueillent leurs petits-enfants. Ils sont plus fréquemment inactifs sur le plan professionnel.
- Les critères de sélection des enfants pour que ceux-ci correspondent aux attentes des FA sélectionnées. Les familles d'accueil sélectionnées souhaitent la plupart du temps accueillir des enfants en bas âge. De plus, les intervenants veillent à ne pas placer des enfants qui souffrent de troubles de l'attachement ou de handicap afin de ne pas mettre la famille d'accueil en difficulté. Tandis qu'il n'existe pas de critères de sélection pour les enfants placés dans les autres types de FA.

À nouveau, contrairement à une de nos hypothèses, nous nous attendions à observer des différences significatives concernant les placements chez les grands-parents tant la littérature et les intervenants mettaient en évidence les difficultés intergénérationnelles et/ou les conflits associés. Cette hypothèse n'est pas confirmée par nos données. Même si nous avons constaté de légères différences entre le lien d'apparenté en cas de placement intrafamilial et l'état général de l'enfant, les analyses statistiques ne montrent aucune différence du point de vue de la scolarité et de l'état psychologique pour les enfants placés chez les grands-parents ou ailleurs dans le réseau familial élargi.

Nous avons également constaté que les enfants dont le dossier est suivi dans un cadre judiciaire et en particulier, le Tribunal de Bruxelles, ont en moyenne une meilleure scolarité.

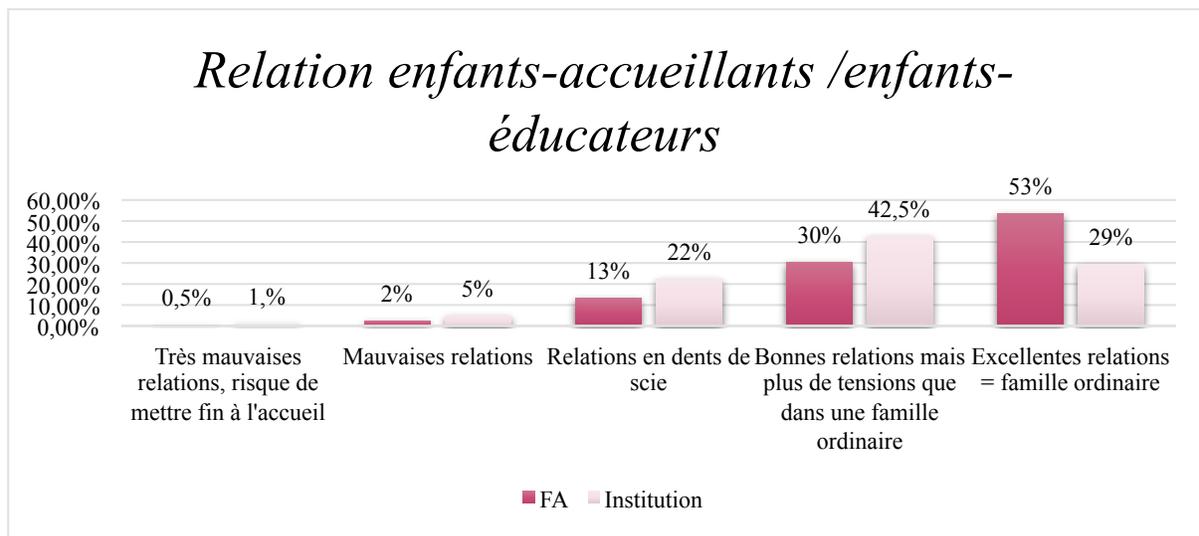
Le nombre de frères et sœurs placés en institution impacte positivement l'état général des enfants placés en FA. Nous expliquons ce phénomène par le fait que les parents des enfants qui ont plus de frères et sœurs placés en institution sont mieux connus des autorités. Elles ont souvent déjà tenté beaucoup d'approches avec la fratrie placée en institution. Elles décident donc plus rapidement du placement pour les plus jeunes. Nous avons vu que l'âge au moment du placement était un facteur prédictif de l'état général, les enfants placés plus jeunes ont un meilleur état général.

En résumé, les enfants victimes de négligences, maltraitements et ayant assisté à de la violence ont en moyenne une moins bonne intégration sociale et un moins bon état psychologique que les autres enfants du même âge. Or, nous avons vu que l'état psychologique ressort comme un facteur clé de l'état général de l'enfant. Les enfants dont les parents sont limités intellectuellement ont en moyenne de moins bons résultats scolaires.

Les enfants placés vont globalement bien. Cependant, les enfants placés en FA vont en moyenne mieux que ceux placés en institution, surtout au niveau psychologique. Différents facteurs explicatifs peuvent être avancés pour éclairer ces différences. Les enfants placés en institution ont été plus victimes de maltraitance et de négligence, notamment car ils ont vécu plus longtemps avec leurs parents. De plus, ces enfants ont beaucoup moins de rencontres interdites lorsqu'ils ont des relations de mauvaise qualité avec leurs parents. Les enfants en FA sélectionnés ont un meilleur état psychologique et souffrent moins de troubles de l'attachement que les autres au moment du placement. Indépendamment de ces facteurs externes, le placement en FA en lui-même joue également un rôle dans le meilleur état général des enfants.



1.7 Quelles est la qualité de la relation enfant-accueillant et quels sont les facteurs qui influencent celle-ci ?



La qualité des relations entre les enfants et accueillants familiaux est bonne dans la majorité des cas. Par contre, celle avec les éducateurs et les enfants placés en institution est légèrement moins bonne que celle avec les familles d'accueil. Ceci s'explique par le fait que la qualité de la relation enfant-accueillants ou enfant-éducateur dépend principalement de l'état général de l'enfant. Plus l'enfant va bien, plus la relation avec sa famille d'accueil ou ses éducateurs est bonne. Les facteurs s'influencent probablement l'un et l'autre. En toute logique, ce sont donc les facteurs influençant l'état psychologique de l'enfant telle que la maltraitance de la mère, la négligence des parents et la violence dans les foyers des parents qui prédisent le plus la qualité de la relation avec les accueillants.

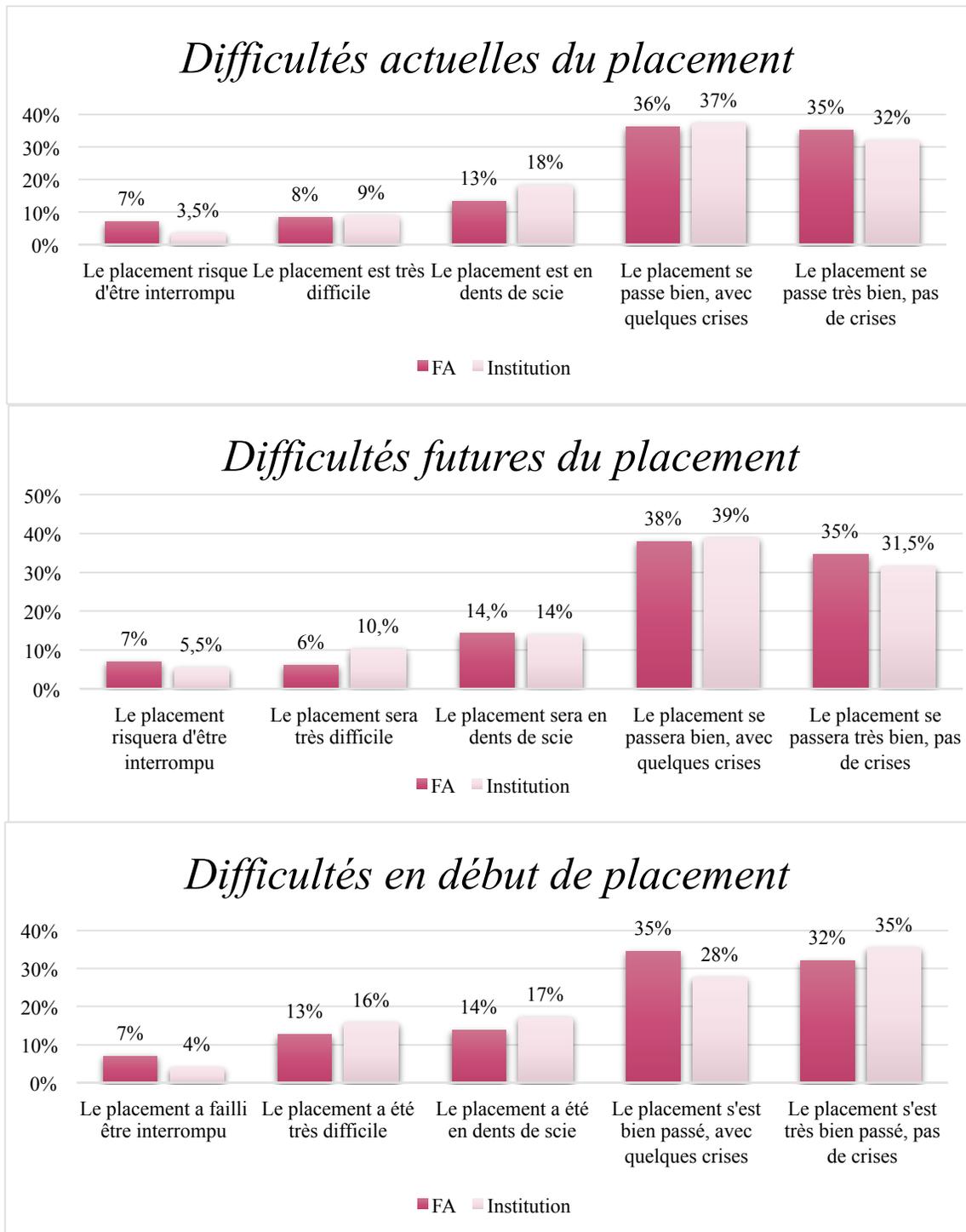
Par ailleurs, nous constatons que les enfants placés en institution ayant des rencontres semi-encadrées et ayant une bonne qualité de relation avec leurs parents ont une meilleure qualité de relation avec leurs éducateurs.

La relation avec la famille d'accueil et les éducateurs s'avère être une relation déterminante pour l'état général des enfants. Il est donc fondamental de la préserver au maximum.

La relation avec la famille d'accueil et les éducateurs s'avère être une relation déterminante pour l'état général des enfants. Il est donc fondamental de la préserver au maximum.



1.8 Quel est le degré des difficultés du placement et quels sont les facteurs qui influencent celui-ci ?



Nous avons recueilli les difficultés perçues par les intervenants en début de placement ainsi que les actuelles et futures. Selon les intervenants, 70% des placements rencontrent peu de difficultés en

FA contre 64% en institution. La répartition reste relativement stable dans le temps, un placement peu difficile au début le restera tout le long. Nous observons une tendance inverse entre les intervenants des SAAF et des institutions, les SAAF mettent en général des scores légèrement plus faibles pour le futur, car ils anticipent les difficultés liées à l'adolescence. Tandis que ceux des institutions sont légèrement plus optimistes pour le futur.

Ce sont l'état psychologique de l'enfant, sa scolarité et la qualité de relation avec sa famille d'accueil ou ses éducateurs qui prédisent le plus les difficultés du placement. Si ceux-ci sont bons, le placement sera perçu comme moins difficile.

Plus les enfants sont placés tard, plus le placement est perçu comme difficile par les intervenants. En ce qui concerne le type de famille d'accueil, les placements au sein du réseau élargi sont perçus comme légèrement plus difficiles, suivis des familles intrafamiliales par rapport aux familles sélectionnées. Nous émettons l'hypothèse que les familles du réseau élargi se proposent de manière réactive à une situation d'une famille ou d'un enfant et n'avaient pas comme projet de devenir famille d'accueil. Elles sont par conséquent moins bien préparées aux difficultés et conséquences, ce qui peut rendre ces placements plus difficiles.

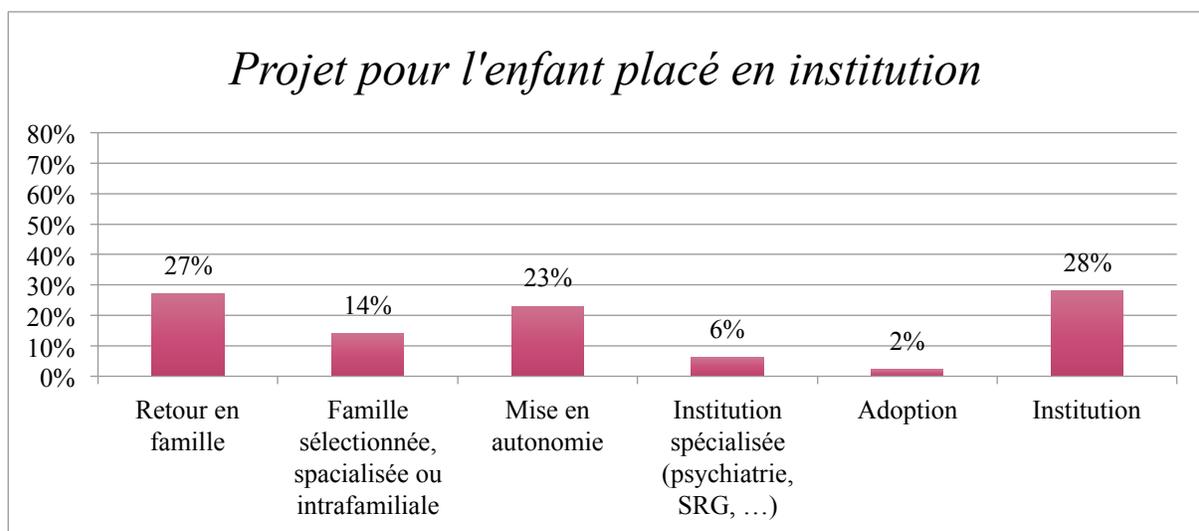
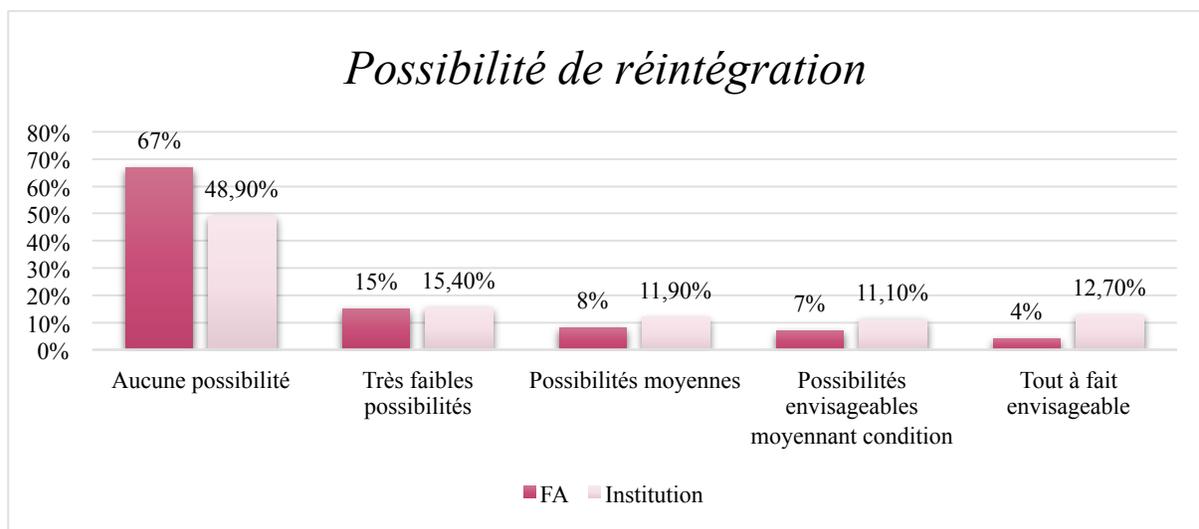
Toutefois, la plupart des placements sont perçus comme peu difficiles et ce peu importe le type de famille d'accueil.

Les enfants placés en institution qui ont de bonnes relations avec leurs mères ont des placements moins difficiles. Plus les rencontres ont des effets positifs, plus le placement est perçu comme peu difficile, l'inverse étant également vrai.

Pour les deux types de populations, ce sont les facteurs liés à l'état général ainsi que la qualité de la relation avec la FA ou les éducateurs qui prédisent le plus les difficultés du placement.



1.9 Quelles sont les possibilités de réintégration chez un des deux parents et quels sont les facteurs qui influencent celles-ci ?



Nous constatons que les intervenants des SAAF ont une vision très pessimiste des possibilités de réintégration. Il y a seulement 6% des enfants placés en FA pour lesquels celle-ci serait tout à fait envisageable. Pour 67% de ces enfants, les intervenants estiment qu'il n'y a aucune possibilité. Le reste étant considéré comme peu envisageable.

Les intervenants des institutions ont une vision plus positive des possibilités de réintégration, alors que dans la réalité le nombre d'enfants en cours de processus de réintégration est identique à celui de ceux en FA. Les intervenants estiment que les enfants placés en institution ont plus possibilités de réintégration (12%) par rapport à ceux placés en FA. Probablement que les intervenants estiment que dans certains cas un retour en famille serait préférable que de passer le reste de son

enfance en institution. Cependant, malgré ces possibilités favorables, lorsque nous questionnons les intervenants sur le projet de l'enfant, seuls 30% des enfants ont un projet de réintégration possible chez un des deux parents. Pour 70% des enfants placés en institution, les intervenants estiment qu'un retour en famille est inenvisageable.

Dans la réalité, nous avons constaté que seulement 1,6% des enfants placés en FA et 1,5 % des enfants placés en institution sont dans un processus de réintégration chez les parents au moment de la captation des données.

Ces possibilités de réintégration sont légèrement meilleures quand l'enfant est placé dans le milieu intrafamilial, même si celles-ci restent tout de même très basses.

Plus les enfants deviennent âgés, plus les chances de réintégration sont généralement faibles et ce peu importe le placement.

Dans le cadre de placement en FA, il semblerait qu'après un certain temps de vie dans une famille d'accueil, cela deviendrait trop difficile pour l'enfant de se réintégrer dans sa famille d'origine. Cela équivaudrait à une nouvelle rupture traumatisante.

Lorsque nous analysons nos données, il semblerait que passé l'âge de 7 ans les possibilités de réintégration sont quasi nulles. L'âge moyen du placement étant de 3 ans, nous pouvons donc émettre l'hypothèse qu'après 3 ou 4 ans de temps de vie dans une famille d'accueil, il soit très difficile d'envisager une réintégration au sein de la famille d'origine. Ce constat avait déjà été fait par Ravier (1993) qui constatait qu'il semblerait qu'une durée de prise en charge de plus de 3 ans soit un seuil au-delà duquel le risque de rupture est plus important. Nous constatons donc qu'en moyenne après 3 ans de placement en famille d'accueil, il y a un phénomène concomitant avec, d'un côté, les parents qui désinvestissent la relation avec leur enfant et de l'autre, les enfants qui sont installés dans leur famille d'accueil la considérant comme « leur famille ».

En outre, le nombre de frères et sœurs vivant avec l'un des deux parents ne permet pas de prédire les possibilités de réintégration des enfants placés en FA. Ce résultat est surprenant, car nous pensions que dans la mesure où il était possible que les parents soient capables d'élever d'autres enfants, cela aurait pu augmenter les possibilités de réintégration des autres placés en FA. Une corrélation négative se dessine entre le nombre d'enfants vivant chez l'un des deux parents et les possibilités de réintégration de l'enfant.

Ce phénomène n'est pas observé pour les enfants placés en institution où au contraire le nombre de frères et sœurs vivant avec l'un des deux parents augmente les possibilités de réintégration aux yeux des intervenants.

Logiquement, les enfants placés en institution qui ont des parents présents, réguliers et des rencontres sans intervenants à leur domicile ont des perspectives de réintégration plus hautes. Notons également que les enfants placés en institution suivis dans le cadre judiciaire notamment le tribunal de Bruxelles ont des perspectives de réintégration plus hautes.

Les possibilités de réintégration en famille sont basses pour les enfants placés en institution et en FA. Il est donc essentiel de prévoir d'autres projets possibles pour ces enfants et ces parents pour lesquels un retour complet en famille est inenvisageable.





PARTIE 4 :

ANALYSE QUALITATIVE

3 ANALYSE QUALITATIVE

3.1 Quelles sont, selon vous, les raisons principales du placement ?

Nous avons posé cette question à la fois aux intervenants des SAAF, des Service d'Aide à la jeunesse (SAJ) et Service de protection à la jeunesse (SPJ). Sur ce sujet, il existe une perception unanime et partagée des raisons pouvant conduire à un placement en FA ou en institution.

Tous les intervenants évoquent la notion de danger pour l'enfant dû à des négligences graves et/ou de la maltraitance. Les facteurs à l'origine de ces négligences ou de cette maltraitance sont multifactoriels. Les plus fréquemment cités sont des problématiques liées à :

- la violence conjugale ;
- la/les addiction(s) ;
- la précarité sociale ;
- les troubles psychiatriques ;
- les limites intellectuelles des parents ;
- l'im maturité ;
- les troubles importants de l'attachement ;
- l'instabilité ;
- l'errance.

La plus grande partie des intervenants plus expérimentés, qu'ils travaillent du côté des autorités mandantes ou du côté des SAAF, ont partagé le sentiment que la situation des parents se dégrade par rapport au début de leur carrière. Ils ont l'impression que les pathologies sont de plus en plus lourdes, transgénérationnelles et plus ancrées qu'auparavant. Ils se sentent en échec et nous disent : « Les parents d'aujourd'hui sont les enfants que nous avons accompagnés hier, ils ont pour la plupart eu des vies avec des jeunesses très difficiles, nous n'avons pas réussi à éviter la répétition transgénérationnelle ».

Une minorité a le sentiment que les enfants sont plus « abîmés » par rapport au début de leur carrière. D'autres ne perçoivent pas cette dégradation au niveau des enfants.

3.2 Quels sont les critères pour opter pour un placement en institution, en famille sélectionnée ou intrafamiliale ?

Concernant les critères pour opter pour un placement en institution, en FA sélectionnée ou en FA intrafamiliale, ceux-ci sont également uniformément partagés entre tous les intervenants.

Placement en FA intrafamiliale ou «réseau élargi »

Conformément au décret, le premier réflexe des intervenants est d'analyser s'il existe des ressources au sein de la famille pour prendre en charge l'enfant ou dans son entourage proche (famille ou entourage du parent).

Lors de nos analyses statistiques, nous avons constaté que pour 43% des placements, les intervenants sont mis devant le fait accompli du placement intrafamilial. Dans ce cas de figure, les parents ont confié d'eux-mêmes leurs enfants à un membre de leur famille, ainsi ceux-ci vivent en général depuis un certain temps dans la FA. Les autorités interviennent quand la FA demande une régularisation du placement soit pour des raisons financières soit de peur que les parents 'instables' les reprennent.

Certains évoquent des difficultés particulières dans certains cas de placements intrafamiliaux tels que :

- les conflits et les tensions entre les parents et la FA ;
- les conflits de loyauté entre les parents et la FA pour l'enfant ;
- la difficulté de garder le cadre des rencontres.

Nous avons vu que les placements intrafamiliaux et en réseau élargi sont perçus comme étant légèrement plus difficiles que ceux en famille sélectionnée.

Rappelons que le placement intrafamilial permet de garder les pères en moyenne plus présents que les autres types de placements familiaux et qu'il n'a pas de valeur prédictive de la présence des mères.

Il est important de noter que dans certains cas, c'est l'enfant qui trouve une famille d'accueil durant son parcours de placement (famille de parrainage, instituteurs,...). Ces placements se réalisent donc en général plus tard dans la vie de l'enfant.

Placement en institution

Actuellement, les autorités mandantes envisagent un placement en institution lorsqu'il n'existe pas de ressources familiales adaptées pour accueillir l'enfant.

Les autorités mandantes attendent de l'institution qu'elle effectue un travail en profondeur avec les parents permettant une réintégration de l'enfant dans sa famille. Le passage en institution devrait donc, selon elles, être un temps de diagnostic de la mobilisation et des compétences parentales.

À l'issue du travail avec les parents, dans certains cas, les intervenants se rendent compte que le projet de réintégration ne sera pas possible à court terme, ceux-ci proposent alors un projet de placement en FA sélectionnée.

Il est important de noter que le travail réalisé par l'institution n'est pas toujours fait pour l'enfant concerné, mais a parfois été réalisé avec les frères et sœurs précédents. Raison pour laquelle

certains placements sont réalisés pour des bébés de quelques mois. Rappelons que nous avons observé que les enfants avec des frères et sœurs placés en institution ont un meilleur état général que la moyenne, car ceux-ci sont placés plus tôt.

Tous les mandants regrettent le manque de place en institution ainsi que le temps d'attente associé qui est en moyenne de six mois à un an selon certains arrondissements. Durant ce temps d'attente, ceux-ci sont contraints de temporiser avec d'autres dispositifs tels que les crèches, internats, aide familiale, hôpital, etc. le temps qu'une place se libère. Notons que la plupart des mandants voient une amélioration dans le système de capacité réservée.

Placement en FA sélectionnée

À nouveau, il existe une position partagée entre toutes les parties sur le « type » d'enfant à qui un projet d'accueil est proposé.

Les enfants pour lesquels un projet d'accueil en FA sélectionnée peut être envisagé répondent aux critères suivants :

- La notion de temps : il faut qu'il n'y ait pas de perspectives de réintégration à court terme chez les parents.
- Les capacités d'attachement de l'enfant : il faut que l'enfant soit capable de s'attacher à une autre famille, c'est à dire :
 - * qu'il y ait peu de risque de conflits de loyauté soit parce que les parents sont peu ou pas présents dans la vie de l'enfant, soit parce que les parents comprennent et acceptent le placement ;
 - * l'état psychologique de l'enfant → pas trop de troubles de l'attachement afin de ne pas mettre en grande difficulté la famille d'accueil qui, rappelons-le, est bénévole avec toutes les richesses et les limites que cela comporte (notamment en ce qui concerne la formation, les disponibilités ...).
- L'âge : les enfants sont en général en bas âge (jusque six ans maximum dans la réalité).

Les mandants constatent un réel manque de FA sélectionnée. Les temps d'attente sont également extrêmement longs, encore plus que pour une institution !

Tous les mandants regrettent vraiment cette limite d'âge. Ils soulignent qu'ils sont régulièrement sollicités par des adolescents ou des enfants plus grands qui demandent pour être accueillis en FA. Ils sont malheureusement obligés de répondre à ces enfants que cela n'est pas possible, car il n'y a pas de FA disponible.

De leur côté, les SAAF expliquent que les FA qui posent leur candidature souhaitent accueillir des enfants en bas âge, notamment parce qu'elles pensent que l'accueil sera moins difficile. Certains nous disent que lorsqu'une FA serait d'accord de prendre un plus grand, il n'y a pas toujours de réponse à cette proposition de famille au niveau des autorités. De plus, actuellement, il existe certaines règles pour la sélection des candidats désireux d'être une famille d'accueil telles que l'âge (50 ans) ou le respect de place de l'enfant dans la fratrie (minimum deux ans d'écart avec le benjamin). Ainsi, cela complique la mise en place de projet d'accueil pour des enfants plus âgés. Nous avons vu que l'âge, au moment du placement, est un facteur prédictif de l'état général de l'enfant et des difficultés du placement. Toutefois, même si nous n'avons pas assez d'enfants placés plus âgés pour pouvoir tirer des conclusions statistiques, les enfants placés plus âgés gardaient un état général supérieur à la moyenne et leur placement restait en moyenne perçu comme facile par les intervenants.

3.3 Quels sont les différents types d'aide que vous pouvez proposer aux parents ?

Au niveau des SAAF

Les SAAF sont tous d'accord sur le fait que leur mission première est le bien-être et le développement de l'enfant. Dans ce cadre, ils doivent veiller à son état psychologique, ses relations avec sa famille d'accueil et mettre en place ou assurer des rencontres avec les parents dans un cadre sécurisant pour l'enfant.

Par contre, certains estiment que sans être les thérapeutes des parents, ils doivent les soutenir dans la résolution de leurs problématiques personnelles.

Nous pouvons donc catégoriser les aides proposées par les SAAF aux parents en deux grandes catégories :

- les aides pour faciliter les rencontres parents-enfants ;
- les aides à la résolution des difficultés personnelles des parents.

Aides pour faciliter les rencontres parents-enfants

Les aides pour faciliter les rencontres entre les parents et les enfants peuvent être de différentes natures :

- fixation de créneaux ritualisés, adaptés au rythme et aux problématiques des parents ;
- rappel des rencontres la veille par téléphone ;
- communication du calendrier de rencontres aux personnes ressources du parent ;
- proposition des aides financières pour les transports ;
- vérification de la perception des allocations familiales forfaitaires et aide à la réouverture des droits le cas échéant ;

- prise en charge des trajets dans certains cas.

Aides à la résolution de difficultés personnelles

Parmi les aides pour aider les parents dans leurs difficultés personnelles, nous retrouvons :

- l'accompagnement dans leurs démarches en les mettant en contact avec les services de première ligne qui peuvent les aider dans leur vie quotidienne ou dans leur parentalité ;
- l'accompagnement au CPAS pour les aider à trouver un logement ou une maison d'accueil ;
- l'accompagnement au premier rendez-vous dans les centres de santé mentale ou chez leur psychiatre ;
- ...

Il existe une grande diversité d'approches au sein des SAAF concernant la nature de l'aide à apporter aux parents.

Certains des intervenants des SAAF considèrent que leur travail consiste à maintenir et/ou à recréer un lien entre le parent et l'enfant. Leur travail avec les parents étant dès lors limité au bon déroulement de la rencontre (préparation, encadrement et débriefing de celle-ci) ainsi qu'aux entretiens de « motivation » en cas de reprise de contact. Dès lors, les aides proposées aux parents se limitent aux aides pour faciliter les rencontres.

La vision de ces intervenants est que le parent doit se prendre en charge par lui-même. Ils indiquent des coordonnées de personnes ressources et attendent que les parents effectuent eux-mêmes les démarches. Certains SAAF ne se rendent pas au domicile des parents, sauf si des rencontres y sont organisées. Notons que certaines ASBL ont changé de pratique avec le temps, passant d'une relation qu'elles appellent « prise en charge des parents » vers une relation de « responsabilisation » de ceux-ci, sans avoir constaté de changement dans la présence des parents : « les parents présents restent présents et les autres non ». Dans ce cas de figure, peut-être cela évite-t-il un épuisement inutile des intervenants ?

D'autres intervenants des SAAF ne fournissent uniquement de l'aide aux parents que si le rapport direct avec l'intérêt de l'enfant peut être établi. Par intérêt, il faut entendre la rencontre de celui-ci avec ses parents. Par exemple : rappellent les visites, accompagnent au CPAS pour que les trajets soient remboursés, assurent les trajets...

Enfin, certains intervenants des SAAF accompagnent beaucoup plus les parents dans leurs problèmes personnels en les accompagnant au CPAS, dans les démarches administratives, au premier rendez-vous dans les centres de santé mentale, chez le psychiatre. Ils se rendent régulièrement au domicile des parents, téléphonent la veille pour rappeler le rendez-vous, fixent les

rendez-vous en tenant compte de la pathologie et des difficultés des parents, assurent les trajets pour que les rencontres puissent avoir lieu... Souvent, les intervenants précisent qu'ils effectuent toutes ces démarches en début de placement, sans pour autant les refaire si le parent dérégularise à nouveau sa situation administrative ou s'il arrête ses accompagnements thérapeutiques.

En résumé, le rôle des SAAF dans l'accompagnement des parents, le cadre de travail et ses limites ne sont pas clairement définis.

Au niveau des institutions

Il existe la même disparité au niveau des institutions qu'au niveau des SAAF concernant l'aide qui peut être apportée aux parents.

Il existe des institutions qui sont dans une réelle réflexion concernant l'aide que celles-ci peuvent apporter aux parents. D'autres se limitent principalement à ce que les rencontres parents-enfants se déroulent correctement, sans accompagnement parental spécifique.

Toutes déplorent le peu de moyens pour effectuer ce travail, car elles n'ont qu'un psychologue à mi-temps pour assurer à la fois le suivi des enfants et celui des parents.

Sur les 30 institutions interrogées, nous constatons que pour 15 institutions, l'aide aux parents consiste à encadrer les rencontres parents-enfants. Dix institutions mettent en place des entretiens supplémentaires avec les parents pour effectuer un accompagnement à la parentalité. Cinq institutions accompagnent les parents dans leur remise en ordre administrative.

Six institutions mettent en avant des locaux pensés et adaptés aux rencontres parents-enfants, dont une qui a créé un appartement pour recevoir les parents et les enfants les week-ends.

Trois institutions ont à cœur de maintenir les parents impliqués dans le quotidien de leurs enfants, par exemple, en les invitant aux rencontres avec les professeurs.

Il existe également des initiatives ponctuelles, intéressantes à signaler, telles que le projet « plume » qui sont des ateliers de psychomotricité relationnelle entre les parents et les enfants ou l'organisation d'anniversaires dans l'institution avec les amis de l'école auxquels sont invités les parents.

De notre avis, malgré une volonté identique, nous avons perçu que l'aide ou l'accompagnement aux parents était plus limité dans les institutions que dans les SAAF. Cette différence s'explique uniquement par le fait que les SAAF disposent de plus de ressources psychosociales que celles-ci. Contrairement aux attentes des autorités mandantes, il n'y a donc pas vraiment de travail intensif en institution permettant de définir un projet adapté pour l'enfant que ce soit de réintégration ou d'accueil familial.

3.4 Quels sont les outils à votre disposition pour travailler avec les parents au maintien et/ou à la restauration du lien ?

Au niveau des SAJ et SPJ

Le seul outil « officiel » évoqué dans nos entretiens est celui des balises de danger. Sinon, il y a peu d'outils (transversaux, co-construits, standardisés) qui existent au sein des SAJ et SPJ.

Au niveau des SAAF

Nous avons inventorié la liste des outils utilisés dans les différents SAAF avec les parents. Nous avons perçu en général une grande expertise au niveau des intervenants concernant l'accompagnement des enfants. Les intervenants nous ont semblé disposer de nombreux outils pour travailler l'histoire de l'enfant et les difficultés liées à son placement. Nombre d'entre eux nous ont rapporté qu'en cas de difficultés, ils avaient facilement recours au psychologue du service ou au pédopsychiatre s'il y en a dans le service.

Autant nous avons perçu les intervenants très avancés dans leurs réflexions sur la manière d'aborder les problématiques des enfants, autant celles sur les problématiques des parents nous semblent beaucoup plus inégales et moins abouties au sein des SAAF.

C'est pourquoi il est important d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que la plupart des intervenants n'utilisent pas, à proprement parler, d'outils avec les parents durant leur entretien. L'utilisation d'outils est plutôt exceptionnelle durant les entretiens, excepté les outils d'animation des rencontres parents-enfants (jeux, supports artistiques, ...). La majeure partie du travail effectué avec les parents se fait lors d'entretiens classiques.

Nous n'avons donc pas trouvé, contrairement à une de nos hypothèses de départ, une pratique de travail spécifique à un SAAF qui permettrait d'obtenir des résultats significativement différents.

Ce constat est confirmé par ceux effectués dans nos analyses statistiques où nous avons constaté qu'il n'y a pas de résultats significativement différents selon le SAAF concernant la présence des parents, l'état général de l'enfant, la relation entre l'enfant et les accueillants et les possibilités de réintégration.

En conclusion, à l'issue de notre analyse aussi bien qualitative que quantitative, nous n'avons donc pas pu identifier une pratique spécifique à un ou plusieurs SAAF qui permettrait d'obtenir des résultats significatifs différents concernant la présence des parents, la qualité de la relation enfant-accueillant et l'état général des enfants.

Nous pensons également que ce sont les compétences inhérentes aux intervenants telles que leur qualité d'accueil, leur bienveillance et leur empathie qui sont les éléments déterminants dans l'accompagnement des parents.

Au niveau des institutions

Il y a très peu d'outils, à proprement parler, qui sont utilisés par les intervenants. L'outil principal est l'entretien.

Les intervenants effectuent l'accompagnement parental principalement à travers des entretiens. Ces entretiens peuvent avoir lieu avant une rencontre pour la préparer ou après pour la débriefer. Certaines institutions réalisent des entretiens dédiés à un accompagnement à la parentalité. Ces entretiens peuvent avoir lieu en dehors des rencontres programmées et se faire soit à l'institution soit au domicile.

Huit institutions mettent en avant l'agencement du local dédié aux visites parentales. Ces locaux ont été pensés et aménagés afin de favoriser l'intimité, le bien-être ainsi que le jeu avec, dans certains cas, des extérieurs adaptés. Certaines institutions ont privilégié une scission entre l'espace de vie de l'enfant et l'espace de rencontre avec les parents.

Comme pour les SAAF, les jeux peuvent être utilisés de manière générale pour animer ou faciliter la rencontre parent-enfant.

Les intervenants des institutions comme ceux des SAAF essaient régulièrement d'effectuer des sorties extérieures pour rendre les rencontres parents-enfants plus fluides et moins stéréotypées. Les jeux de société sont souvent utilisés pour animer les rencontres. Une institution utilise un mandala pour visualiser la ligne du temps.

3.5 Quels types de projets/actions mettez-vous en place dans votre ASBL pour améliorer les relations entre les parents et leurs enfants placés ?

Au niveau des SAAF

À nouveau, nous avons entendu de nombreux et très intéressants projets dans les différents SAAF à destination des enfants et des FA. Pour n'en citer que quelques-uns :

- stage pour les enfants placés pendant les vacances ;
- ateliers de psychomotricité relationnelle pour FA et enfants ;
- journée enfant ;
- groupe de parole pour FA ;
- ...

Concernant les parents, nous relèverons deux initiatives : les journées parents et les ateliers rencontres.

Les journées parents

Un tiers des SAAF organisent des journées parents avec leur enfant, par exemple, une journée à Pairi Daiza ou une demi-journée de croisière.

Les avis des intervenants sont mitigés quant à ces activités. Certains sont plutôt enthousiastes, tandis que d'autres y voient peu de valeur ajoutée. Ils préféreraient avoir plus de moyens pour pouvoir réaliser des sorties extérieures, car dans la réalité les parents n'ont pas trop fait connaissance entre eux. De plus, selon les SAAF, cette journée n'est accessible qu'aux parents pouvant avoir des rencontres non encadrées ou semi-encadrées.

Ateliers rencontres

Une autre initiative qui nous semble importante à relever est celle qui a été menée au sein du SAAF « Parcours d'accueil ». En effet, ce SAAF avait dédicacé deux personnes à l'accompagnement des rencontres des parents. Ces personnes adaptaient complètement le contenu et les supports utilisés à la pathologie des parents. Leur approche était très inspirée de l'art thérapie. Durant ces rencontres, les intervenantes pouvaient effectuer un réel travail thérapeutique entre l'enfant et le parent. Pourtant, cette approche a été arrêtée par le SAAF.

La raison principale de cet arrêt est une problématique de moyens. En effet, ces deux intervenantes ne prenaient en charge que 20 enfants, les autres intervenants devaient donc prendre en charge plus de situations. À leur départ à la pension, il a été décidé de ne pas poursuivre, car cette approche consommait trop de moyens au détriment des autres situations. Ainsi, le nombre de situations a été réparti de manière équitable entre les intervenants. Toutefois, ce SAAF reste marqué positivement par ces ateliers. Malheureusement, le contenu de ces rencontres n'a pas été formalisé dans des documents écrits.

Au niveau des institutions

Rencontres encadrées

Huit institutions ont comme projet d'aide de renforcer les rencontres encadrées au cours desquels les intervenants travaillent la qualité de la relation parent-enfant. Ces rencontres peuvent être précédées d'entretien de préparation des rencontres ou d'entretien de débriefing de ces rencontres.

Suivi par un psychologue

Quatre institutions mettent en avant qu'elles ont eu grâce au projet Viva for Life un renfort d'un psychologue. Ce renfort permet de plus encadrer les rencontres et d'utiliser des grilles d'observation durant ces rencontres. Ces psychologues participent également à la réalisation de bilan sur les relations parents-enfant notamment pour les autorités mandantes.

Rencontres extérieures

Quatre institutions essayent de promouvoir les rencontres à l'extérieur de l'institution pour travailler sur la parentalité. Le contexte extérieur permet dans certains cas des rencontres moins stéréotypées et « plus divertissantes » permettant aux parents de se sentir plus à l'aise dans la relation avec leur enfant.

Aménagement des locaux

Huit institutions mettent en avant l'aménagement des locaux comme projet pour travailler la relation parent-enfant. Le fait d'avoir des locaux agréables, intimes et équipés de jeux intérieurs ou extérieurs facilite les rencontres. Quatre institutions se sont dotées d'un studio avec une salle bain, cuisine pour des rencontres de plus longues durées ou les week-ends.

Approche corporelle

Une institution a développé un projet « Plume ». Ce sont des séances de psychomotricité relationnelle entre les parents et leur enfant jusqu'à l'âge de 6 ans permettant de rétablir un lien de manière plus intime et plus approfondi.

Formation et supervision des équipes sur l'accompagnement des parents des enfants placés en institution

Trois institutions ont développé des formations et des supervisions des éducateurs et des assistantes sociales afin de leur permettre de mieux encadrer les visites parents/enfant, de soutenir les parents dans leurs démarches et de valoriser leurs ressources parentales. Des réunions entre les membres de l'équipe sont également organisées afin de discuter des différents cas.

Formation à la parentalité pour les parents d'enfants placés en institution

Cinq institutions ont développé des formations destinées aux parents sur la gestion de la parentalité afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de leur enfant.

3.6 Quelles sont vos relations avec les mandants ou avec les SAAF ?

La plupart des intervenants des SAAF et des institutions qualifient les relations avec les mandants de bonnes et respectueuses. Ils ont le sentiment que dans la plupart des cas, leurs avis sont respectés et suivis par ceux-ci. Les mandants ont le même sentiment.

Cependant, il existe différents points de tension entre les différentes parties prenantes :

D'un côté, les intervenants des SAAF et des institutions considèrent qu'il est parfois très difficile de suspendre des rencontres lorsqu'elles ont un effet négatif pour l'enfant. Ils ont le sentiment qu'il existe chez certains mandants une idéologie du maintien du lien parent-enfant supérieur à l'intérêt de l'enfant.

De l'autre côté, les mandants ont parfois une perception que les SAAF sont pro-famille d'accueil sélectionnée et manquent de bienveillance envers les parents. Ils déplorent la suspension des contacts imposée par les SAAF lors de la phase d'intégration en famille sélectionnée ainsi que la réduction de la fréquence des rencontres entre le parent et l'enfant. Les intervenants en institution regrettent également que certains projets d'accueil avortent, car la fréquence de rencontre d'une fois par semaine ne peut être assurée par la famille d'accueil.

Ces deux sujets ont été investigués de part et d'autre.

La suspension des rencontres et leur fréquence

Du côté des SPJ et SAJ, si la plupart reprochent au SAAF la suspension des contacts entre les parents et l'enfant au moment de l'intégration dans la FA, ils reprochent encore plus la fréquence des rencontres proposées par certains SAAF, après la phase d'intégration en famille. En effet, certains SAAF ont une politique très claire en la matière à savoir maximum une rencontre encadrée par mois.

Les mandants se disent très démunis quand ils ne sont pas d'accord avec la fréquence des rencontres :

- soit ils obligent le SAAF à réaliser plus de rencontres et il arrive que le SAAF refuse le mandat et donc, que l'enfant se retrouve à nouveau sur une liste d'attente pour une durée indéterminée,
- soit ils acceptent la fréquence en y ajoutant parfois des rencontres non encadrées ou des rencontres encadrées par un espace-rencontre.
-

Les mandants expliquent qu'il est très difficile pour eux de convaincre les parents de l'intérêt pour leur enfant d'un projet d'accueil familial avec ces modalités. En effet, les parents sont très méfiants et souvent opposés au placement en famille d'accueil. Ils préfèrent le placement en institution où le lien affectif est moins menaçant et où les rencontres sont plus souples.

Lorsque les mandants arrivent à convaincre les parents de l'intérêt d'un projet de placement familial pour leur enfant, très souvent, celui-ci avorte lorsque la réduction de contact est évoquée avec les parents. La suspension des rencontres et la limitation des rencontres à une fois par mois sont des éléments qui renforcent la perception des parents que leur enfant va leur échapper et donc leur opposition au projet. Les intervenants en institution font le même constat que les mandants. Ils donnent l'exemple de parents limités intellectuellement dont la réintégration de l'enfant en famille est inenvisageable et pourtant qui reste placé en institution, faute de trouver un SAAF acceptant ou trouvant une famille d'accueil prête à assurer une fréquence de rencontre hebdomadaire.

Pourquoi certains SAAF suspendent-ils les contacts ?

La raison principale est que l'enfant puisse se poser dans sa famille sans être perturbé par les messages souvent négatifs des parents qui sont en général opposés au placement en FA. Ils expliquent qu'ils demandent de déjà réduire la fréquence des contacts en institution. La pratique générale est d'effectuer une dernière rencontre juste avant l'intégration de l'enfant en famille d'accueil et de fixer la rencontre au SAAF un mois après.

Comment la fréquence des rencontres est-elle établie par les SAAF ?

Nous avons constaté que cette fréquence était liée à une politique et une vision de service. En résumé, il existe deux types de SAAF. D'un côté, ceux qui ont des fréquences d'une rencontre par mois pour chaque parent (87% des couples sont séparés). De l'autre, les SAAF qui sont plus dans une fréquence de deux rencontres par mois pour chaque parent.

Pourquoi la plupart des SAAF ont-ils une fréquence d'une rencontre par mois ?

La première explication est le manque de moyen. Les intervenants nous expliquent qu'ils ont moins d'une journée par mois pour effectuer le suivi d'un dossier (rapport, réunion SAJ, SPJ, rencontre encadrée ...). De plus, les parents des enfants sont souvent séparés et donc, dans les faits ils encadrent deux rencontres par mois.

La deuxième explication concerne les difficultés que rencontrent les FA à assurer des transports supplémentaires. Celles-ci sont déjà fortement sollicitées et assurent de nombreux transports pour l'enfant, car il bénéficie souvent de multiples suivis (thérapeute, logopède, psychomotricité ...).

Quand nous expliquons que nous comprenons bien les différents arguments évoqués, mais que nous sommes étonnés, car avec les mêmes difficultés et moyens, certains SAAF arrivent à assurer une fréquence de deux rencontres/mois, certains intervenants nous répondent alors que cela n'a pas de sens dans un accueil long terme d'avoir plus d'une rencontre par mois avec ses parents. Selon eux, chaque rencontre, même si celle-ci est bénéfique, réveillerait des traumatismes liés à l'histoire et au placement de l'enfant qui l'empêcheraient de pouvoir se poser dans sa famille d'accueil.

En répondant à cette question, nous mettons en évidence la différence de vision entre les deux types de SAAF. D'une part, ceux qui pensent que les rencontres aussi fréquentes soient elles sont bénéfiques pour l'enfant et d'autre part, ceux qui pensent que les rencontres doivent être limitées, car elles entretiennent un faux espoir chez toutes les parties et réveillent les traumatismes du placement.

Rappelons que nos analyses statistiques n'ont permis de mettre en avant un impact des rencontres parent-enfant placé en FA sur l'état général de l'enfant. Néanmoins, nous pensons que toutes les initiatives permettant d'obtenir une meilleure adhésion des parents au projet d'accueil et donc de réduire le conflit de loyauté de l'enfant doivent être encouragées.

Il est important de signaler qu'une grande partie des SAAF souhaiteraient augmenter la fréquence de rencontres en ayant plus de moyens : temps, locaux ...

Beaucoup d'intervenants nous ont fait part des difficultés d'assurer toutes les rencontres les mercredis après-midi et les fins de journée. Actuellement, il n'y a pas d'encadrement de rencontre les week-ends.

La suspension des rencontres toxiques

Par contre, le point où les intervenants des SAAF et des institutions se rejoignent est la difficulté rencontrée pour suspendre les rencontres entre parents et enfants, lorsqu'elles sont toxiques pour l'enfant. Celui-ci est le principal point de tension des SAAF et des institutions avec les mandants. Les intervenants des SAAF et des institutions se plaignent d'un manque de confiance en leur travail. Ils expliquent que lorsqu'ils sollicitent une suspension des rencontres, car elles s'avèrent négatives pour l'état psychologique de l'enfant, certains mandants ne suivent pas leurs recommandations.

La non-prise en compte de leurs arguments alimente l'idée que chez certains intervenants des SAJ et SPJ, il existe une idéologie du lien parent-enfant supérieur aux besoins et intérêts de l'enfant. Les intervenants des SAAF se plaignent alors de l'absurdité du système : « on doit attendre que l'enfant aille encore plus mal, alors qu'on aurait pu le préserver ».

Certains intervenants des SAAF en arrivent à exiger la présence du délégué aux rencontres afin qu'il se rende compte par lui-même de la situation. Ceci nous semble être une pratique intéressante, car elle a l'avantage de créer une perception commune de la situation basée sur des éléments observables.

Lorsque nous abordons ce point avec les mandants, certains disent ne pas se retrouver dans cette problématique et n'ont pas de souvenir de ne pas avoir suivi les recommandations d'un SAAF.

D'autres peuvent entendre ce reproche, reconnaissent s'être rendu compte, après coup, avoir parfois favorisé l'intérêt des parents au détriment des besoins de développement des enfants. Ils ont parfois l'impression qu'ils doivent défendre les parents des SAAF qu'ils perçoivent comme pro-famille d'accueil. Certains mandants ont également l'impression que les raisons évoquées par les SAAF pour suspendre ces rencontres sont peu factuelles et concrètes, du type « parce que l'enfant est difficile lorsqu'il rentre dans sa famille d'accueil ».

Rappelons qu'au sein des institutions, 23% des enfants ont des rencontres mère-enfant avec des effets négatifs ainsi que 16% pour les rencontres père-enfant. Tandis que dans les SAAF, 20% des rencontres mère-enfant et 8,37% des rencontres père-enfant ont des effets négatifs sur l'enfant. Nous émettons l'hypothèse qu'étant donné que les effets négatifs de ces rencontres peuvent avoir un impact sur l'état psychologique de l'enfant, cela entraîne également des difficultés au sein de la famille d'accueil. Les SAAF sollicitent plus rapidement les mandants de celles-ci afin de préserver l'équilibre fragile du placement familial. Tandis que les institutions et les mandants prennent probablement plus de temps pour les interrompre pensant qu'il est préférable de maintenir l'enfant dans un « mauvais lien » plutôt qu'il se retrouve complètement seul en institution sans plus aucun lien avec sa famille.

3.7 Dans quels cas sollicitez-vous un encadrement par un SAAF pour les placements intrafamiliaux ?

Quelques mandants demandent systématiquement une évaluation du milieu intrafamilial par un SAAF et une reprise de guidance du placement dès son commencement. Un mandant nous a également fait part d'une pratique intéressante selon laquelle il sollicite le SAAF les premières années du placement pour fixer le cadre et si tout se passe bien, arrête le mandat du SAAF.

Cependant, la majorité des mandants reconnaissent solliciter une reprise de guidance uniquement pour les situations problématiques soit quand la FA est dépassée et a besoin de soutien soit quand il existe des tensions importantes entre la FA et les parents et parfois même les deux.

La plupart souhaiteraient que toutes les situations soient encadrées par un SAAF. Le manque de place au sein des SAAF a pour conséquence que les mandants priorisent des situations et sollicitent les SAAF uniquement pour les plus difficiles.

De leur côté les SAAF sont parfois démunis, car ils reprennent souvent des situations très enkystées et au sein desquelles il est très difficile de remettre un cadre. Certains préféreraient intervenir plus tôt dans les situations.

3.8 Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous différemment pour améliorer ces relations et l'accueil familial en Belgique ?

Les réponses des intervenants des SAAF et des institutions ainsi que celles des mandants à cette question se regroupent en différents thèmes.

Prévention

Beaucoup évoquent la nécessité d'effectuer plus de prévention sur le rôle de parent. Certains pensent qu'il serait nécessaire de faire des sensibilisations dans les écoles. D'autres pensent que les TMS ONE devraient davantage agir en amont et travailler avec les mères dès qu'elles sont enceintes.

Travail intensif avec les parents

Pratiquement tous les intervenants pensent qu'il faudrait renforcer le travail avec les parents en amont ou au début du placement. Beaucoup évoquent les pratiques de travail du Québec ou de Cirillo où les intervenants effectuent un travail intensif avec les parents et où un projet de vie pour l'enfant est défini, avec au final des décisions définitives et non révocables.

Certains intervenants attirent l'attention sur le fait qu'il faut pouvoir accepter que pour certains parents, c'est trop difficile d'être parent, car leur histoire est trop lourde. Cela n'est pas toujours verbalisé et se manifeste davantage par des actes (absences aux rendez-vous et convocations,

absence de réponse aux messages, etc.). D'autres insistent sur le fait que ce travail doit être fait rapidement pour les enfants en bas âge et notamment les bébés.

La plupart des intervenants souhaiteraient une équipe dédiée au travail avec les parents qui travaillerait à la fois sur leurs difficultés personnelles et leur parentalité. Cela éviterait la double casquette que portent les intervenants en s'occupant à la fois de l'enfant et de la famille d'accueil d'un côté et des parents de l'autre côté.

Certains souhaitent un travail pratico-pratique, une école des parents et de la vie. D'autres y voient plus un travail thérapeutique en profondeur, notamment en travaillant les raisons du placement.

Concernant la place d'une telle équipe, les avis sont très partagés allant de :

- une structure indépendante, car pour certains, il est parfois incompatible de soigner les parents dans l'intérêt de l'enfant : « On s'égarerait si on prenait en charge les deux » ;
- un service au sein des SAAF ou des institutions dédié aux parents ;
- augmenter le nombre de psychologues dans les SAAF et les institutions afin qu'ils aient plus de temps à consacrer aux parents ;
- une équipe de psychologues au sein des SAJ et SPJ.

Nombre d'entre eux souhaitent plus de psychologues au sein des SAAF et au sein des institutions, car ceux-ci sont actuellement plus focalisés sur les problématiques des enfants et ont peu de temps à consacrer à celles des parents. Cette problématique est encore plus aiguë du côté des institutions que des SAAF qui n'ont qu'un psychologue à mi-temps pour les mieux lotis et aucune aide pour les plus petites institutions.

Beaucoup d'intervenants évoquent la multiplicité des intervenants autour des parents et souhaitent soit la création d'une équipe multidisciplinaire dédiée à leurs problématiques soit mettre en place une plateforme de coordination de ces équipes.

Fréquence et qualité des rencontres

Les intervenants aimeraient avoir plus de moyens humains ou financiers pour pouvoir :

- augmenter la fréquence des rencontres parents-enfants ;
- faire plus de co-intervention dans les rencontres (un intervenant focalisé sur l'enfant et l'autre sur le parent) ;
- faire plus de sorties extérieures afin que les rencontres soient moins stéréotypées ;
- avoir des petits studios pour que les parents puissent passer des moments avec leur enfant dans des endroits plus « réalistes » ;

- avoir un budget pour les transports des parents sans que ceux-ci soient obligés de passer par « l’humiliation » du CPAS ;
- soulager les familles d’accueil dans les trajets ;
- organiser des ateliers parents-enfants (par exemple : rencontre familiale, attachement-jeu).

Transparence dans le projet

Plusieurs intervenants souhaitent plus de transparence dans le projet d’accueil familial. Il faudrait, selon eux, pouvoir rapidement donner un avis sur les compétences parentales afin de pouvoir établir un projet de vie adapté pour l’enfant : « Il faut être honnête et transparent avec les parents. Si on pense qu’ils ne reprendront pas leurs enfants avant plusieurs années, il faut le dire. Certains le font, mais ils sont en porte-à-faux avec la loi. Ça ne va pas. », « On laisse toujours planer un espoir. Avec le temps, les parents le perdent et abandonnent ».

Certains souhaitent que les écrits soient plus clairs et transparents.

Accueil en FA intrafamiliale

Certains intervenants souhaitent qu’il y ait un SAAF au tout début de l’accueil intrafamilial afin d’évaluer l’adéquation de la famille et fixer le cadre. L’idéal serait d’avoir un SAAF dans toutes situations de placement intrafamilial. Les SAAF se plaignent de leur côté d’être sollicités uniquement quand la situation intrafamiliale devient très tendue et conflictuelle, donc quand il est déjà trop tard. Il est donc très difficile pour ceux-ci d’intervenir tellement les situations sont enkystées. Il serait plus efficace et facile d’intervenir en début de placement de manière systématique.

Augmentation des capacités d’accueil

Beaucoup d’intervenants pensent qu’il faut augmenter les capacités des services qui permettent des placements mère-enfant et des placements familiaux ainsi que le nombre de places en institution, car selon eux, des enfants restent dans leur famille faute de place.

Plus de familles d’accueil

Nombre d’intervenants souhaitent arriver à attirer plus de familles d’accueil, notamment pour des enfants plus grands. Pour ce faire, les intervenants proposent une meilleure reconnaissance du statut des familles d’accueil avec des mesures telles que la mise en place d’un congé parental, des facilités administratives, etc.

Quelques intervenants souhaitent également développer un statut supplémentaire de famille d’accueil en créant des familles d’accueil professionnelles pour les enfants ou les jeunes souffrant de troubles de l’attachement importants.

De plus, certains souhaitent des projets plus clairs pour les familles d’accueil afin que celles-ci puissent être apaisées et se montrer ouvertes aux parents.

Des familles d'accueil pour les + 7 ans

Les institutions et les mandants regrettent qu'il n'y ait pas de places en FA sélectionnée pour des enfants plus grands. Ils sont convaincus que certains enfants plus grands même adolescents pourraient parfaitement s'adapter en FA.

Plus de familles de parrainage

Les institutions souhaiteraient avoir plus de familles de parrainage. Ils constatent les effets bénéfiques des enfants qui ont des familles de parrainage.

Reduire des difficultés de transport des parents

Les institutions aimeraient avoir des fonds pour pouvoir intervenir dans les frais de transport des parents. Certaines institutions souhaitent créer des appartements pour pouvoir y recevoir les parents les week-ends.

Souhait des mandants d'un changement de positionnement des SAAF

Du côté des mandants, ceux-ci souhaitent plus de bienveillance des intervenants des SAAF vis-à-vis des parents : « qu'ils soient plus valorisés sur leur parentalité partielle, car souvent, ils n'ont plus que ça ». Certains souhaitent également que les positions des parents et des familles d'accueil soient moins clivées et impliquer plus les familles d'accueil dans le travail avec les parents.

D'autres souhaitent des SAAF plus souples, plus ouverts aux souffrances des parents, capables de développer de réels projets de coparentalité ou parentalité partielle.

Accueil Multifamilial de jour (AMJ)

Les mandants ayant travaillé avec l'AMJ ont souhaité disposer d'un AMJ dans chaque arrondissement. Rappelons que l'AMJ est un travail intensif avec les parents et leur enfant à raison de trois jours par semaine, et ce pendant trois mois. Ceux-ci sont accueillis avec trois autres familles pour travailler à la fois sur des aspects éducatifs et pratico-pratiques (bain, repas, courses, jeux ...) que sur des aspects plus thérapeutiques et personnels. L'originalité de cette approche est le feed-back des pairs, la rétroaction vidéo, le travail par objectifs.

Nous avons visité l'AMJ et il y a, selon nous, des pistes vraiment intéressantes à reprendre pour effectuer un travail intensif et de qualité avec les parents.

Groupe de parole pour les parents

Certaines institutions souhaiteraient créer des groupes de parole pour les parents des enfants placés. Ces groupes permettraient de rompre l'isolement social de ceux-ci et de travailler la parentalité en groupe.

Formation des intervenants

Certaines institutions aimeraient avoir plus de budget pour investir dans la formation de leur



PARTIE 5 :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, à la lumière de ces résultats, nous émettons trois niveaux de recommandations :

- des recommandations qui touchent toutes les parties (SAAF, SRG, SASPE et les autorités mandantes) ;
- des recommandations pour les SAAF ;
- des recommandations pour les SRG et SASPE.

1er niveau de recommandations

1 **Définir un plan d'accompagnement intensif et multidisciplinaire pour les parents**

Nous pensons que pour améliorer la présence des parents, il serait nécessaire de développer un plan d'accompagnement multidisciplinaire et intensif dès qu'on envisage un placement. Rappelons qu'une grande partie des parents sort déjà de la vie de leur enfant la première année.

Selon nous, il serait intéressant de mettre en place des plans d'accompagnement spécifiques aux difficultés des parents, nous en identifions au minimum 3 différents :

- Un pour les parents souffrant d'addiction afin d'accompagner ceux-ci vers un sevrage, car nous observons clairement que les parents sevrés sont plus présents et ont une meilleure qualité de relation.
- Un pour les parents souffrant de troubles psychiatriques.
- Un pour les parents limités intellectuellement.

Pourquoi une aide multidisciplinaire ?

Nous avons constaté lors de nos entretiens que les parents, souvent très précarisés, ont une multitude d'intervenants qui gravitent autour d'eux. Ravier (1993) pointait déjà, il y a 23 ans, qu'il existe une intervention plus fréquente de multiples services sociaux dans les familles en rupture de contact avec l'enfant. Elle constatait qu'on rencontre souvent des conflits d'intérêts entre ces services. Nous pensons que cette multitude d'intervenants dilue l'efficacité de leurs interventions, car elles sont rarement coordonnées et se contredisent parfois. De plus, elle a pour effet, selon nous, de perdre les parents, ce qui les amène à se désengager de tout travail thérapeutique.

D'une manière générale, il ne s'agirait pas, selon nous, de nécessairement ajouter des moyens supplémentaires à ceux déjà mis en place, mais de créer une équipe multidisciplinaire mandatée composée à la fois d'acteurs de l'Aide à la jeunesse et d'autres de la santé mentale afin de travailler la parentalité et les problématiques des parents de manière intégrée.

Pourquoi une aide intensive ?

D'une part, nous avons constaté que le temps d'attente pour que les parents bénéficient d'une aide spécialisée était parfois très long. En effet, ce délai varie entre 6 mois et un an selon les arrondissements. D'autre part, excepté les M.I.I.F. (Mission d'Intervention Intensive en Famille), aucune des aides proposées aux parents n'a, selon nos observations, un caractère intensif. En général, celles-ci ont un rythme d'intervention d'une fois par semaine. À ce stade, il nous semble important de signaler deux initiatives de travail intensif que nous avons détectées lors de la phase exploratoire et qui ont été également soulignées par les mandants, l'une réalisée dans un SAAF court terme et l'autre à l'accueil multifamilial de jour de Gosselies qui effectue un travail remarquable avec les parents. À titre d'exemple, ce dernier accueille, et ce 3 jours par semaine dans un appartement supervisé, 4 familles (parents avec leur enfant) afin de développer les compétences parentales de celles-ci. L'originalité de cette approche intensive réside dans les outils utilisés tels que la rétroaction vidéo, le feed-back des pairs, les objectifs individuels, le programme thérapeutique pratico-pratique...

Ce travail intensif avec les parents devrait permettre de clarifier plus rapidement l'état des relations, que cette évolution aille vers une réintégration, une intensification des contacts, un statu quo ou au contraire, une rupture de ceux-ci. En effet, il nous semble important de pouvoir respecter le désengagement de certains parents souvent plus exprimé à travers des actes (refus de réponse, non-présentation aux rendez-vous, etc.) que verbalement. Nous pensons donc qu'après ce travail intensif, les mandants et les intervenants pourront statuer d'un commun accord sur le fait d'arrêter les relances de certains parents qui peuvent parfois devenir maltraitantes pour ces derniers.

Par conséquent, ce travail intensif devrait permettre de définir un projet de vie adapté pour l'enfant lorsque ses parents sont engagés et présents soit des projets de

- Réintégration chez un des deux parents
- Coparentalité partagée jusqu'à la majorité

Mais également des projets pour les enfants qui ont des parents désengagés et absents :

- Adoption avec maintien du lien
- Adoption (rappelons que 2,3% des enfants n'ont jamais vu leurs parents)

Ce travail intensif devrait être réalisé le plus rapidement possible dans le parcours de l'enfant, car nous avons vu que les enfants placés plus âgés en institution subissent plus de maltraitance et de négligence que ceux placés en FA.

Actuellement la loi prévoit uniquement le projet de réintégration total en famille alors même que les chiffres montrent que cela ne peut pas être mis en œuvre pour une grande partie des enfants placés. Cette situation met en difficulté tous les acteurs, à savoir :

- Les parents qui sont parfois entretenus dans un faux espoir et qui se découragent face aux difficultés (en moyenne après 3 ans).
- L'enfant, car après un certain temps dans sa famille d'accueil (que nous estimons également à plus ou moins 3 ans), le retour dans sa famille signifierait à nouveau une rupture de ses liens d'attachements principaux avec les traumatismes qui peuvent y être associés.
- La famille d'accueil, car même si les mandants sont très clairs sur l'aspect temporaire de leur action, ils reçoivent constamment un double message : occupez-vous-en comme si c'était le vôtre, mais à tout moment nous pouvons le retirer. Ce message crée une insécurité chez certaines familles d'accueil qui adoptent alors une position hostile vis-à-vis des parents et n'ont de cesse de mettre en avant les défaillances de ceux-ci de peur que l'enfant leur soit repris.
- Les intervenants qui sont constamment en échec par rapport à l'unique projet « officiel ».

C'est pourquoi nous pensons que dans les cas où, après un travail intensif avec les parents, la réintégration intégrale n'est pas envisageable, il serait plus conforme aux pratiques actuelles et celles d'autres pays tels que le Québec et l'Italie de statuer pour un projet de coparentalité partagée jusqu'à la majorité. Le fait que le projet soit clair devrait apaiser toutes les parties et permettre une plus grande bienveillance envers les parents, principalement de la part de la famille d'accueil. Cette situation devrait également apaiser les conflits de loyauté auxquels les enfants sont si souvent confrontés.

Cependant, ce concept de coparentalité amènerait comme défi à relever une évolution des pratiques des SAAF. Pour cela, il faudrait, par exemple, rendre les contacts entre la FA et les parents moins étanches, en élargissant et développant des pratiques actuellement plus « exceptionnelles » telles que, par exemple, la présence des deux familles aux réunions de parents, aux spectacles des enfants, etc. Nous avons également constaté une bonne pratique dans un SAAF qui consistait à organiser, à une certaine fréquence, des réunions uniquement entre la FA et le ou les parents afin de discuter de principes d'éducation, de choix à faire pour l'enfant. De plus, dans ce projet, même si l'objectif ne serait pas une réintégration totale de l'enfant chez un des deux parents, celui-ci devrait évoluer favorablement vers une garde partagée de l'enfant avec la possibilité de retours à domicile. Les réunions de suivi annuelles chez le mandant devraient d'ailleurs statuer sur ces modalités.

En outre, ce projet de coparentalité partagée jusqu'à la majorité semble particulièrement opportun pour les enfants dont les parents souffrent de limites intellectuelles et présents dans la vie de l'enfant, permettant ainsi d'envisager plus facilement et rapidement les placements de ces enfants par les mandants. Dans ce cas, il nous semble essentiel que les SAAF réfléchissent à des solutions créatives permettant d'assurer une fréquence de rencontres parent-enfant supérieure à deux fois par mois.

Il semble également essentiel d'aborder le thème de l'adoption. Nous avons pu constater au fil de nos entretiens que ce sujet était relativement tabou et peu discuté avec les parents. Nous pensons que, même si cette piste n'est clairement pas la piste à privilégier pour la grande majorité des enfants, elle peut dans certaines situations spécifiques être un des projets possibles, notamment si un maintien du lien est prévu. Cette piste devrait être envisagée avec certains parents lors de la période de travail intensif.

2 **Stabilité dans le placement**

Comme nous avons pu le constater, il existe de nombreux cas où le projet de réintégration en famille est inenvisageable que ce soit en FA ou en institution.

Nous pensons que pour ces situations, il serait nécessaire de modifier la législation actuelle comme l'a fait la communauté flamande. **Après un travail intensif avec les parents, si la réintégration en famille ne s'avérait pas possible avant plusieurs années, il faudrait que la législation permette des placements à long terme, non révisible chaque année.**

La législation devrait permettre pour certains enfants une stabilité dans le placement. Cette stabilité permettrait à l'enfant de pouvoir s'installer dans sa FA sans crainte, à la FA d'être apaisée quant à sa place dans la vie de l'enfant et à ne pas maintenir des parents dans de faux espoirs leur permettant ainsi de travailler sur leur parentalité partielle.

Concrètement, cela signifierait que le placement ne serait pas remis en cause chaque année. Ceci serait particulièrement indiqué pour les projets de coparentalité jusqu'à la majorité. Dans ce cas de figure, l'enfant serait assuré de garder les deux familles dans sa vie jusqu'à sa majorité. Les révisions annuelles ne porteraient pas sur un projet de réintégration, mais plus sur l'établissement du bon curseur de garde entre les deux familles. Nous pouvons imaginer tous les régimes de gardes partagées tels qu'ils existent pour les parents divorcés.

Cette stabilité permettrait d'apaiser toutes les parties, de mobiliser la FA dans l'aide et l'accompagnement des parents et de mettre les parents dans un projet réaliste et adapté à leur capacité parentale afin que ceux-ci ne soient pas toujours en échec par rapport au projet « officiel » de réintégration.

3 **Définir un guide méthodologique pour définir la fixation de la fréquence de rencontres parent-enfant et les critères pour une suspension des contacts.**

Il n'existe actuellement pas de critères communs et partagés entre toutes les parties pour définir ou redéfinir la fréquence de rencontre adaptée aux besoins de l'enfant et aux capacités des parents.

Il apparaît par ailleurs dans les résultats de cette recherche que les enfants placés en institution ont moins de rencontres interdites que les enfants placés en FA. Ces enfants ont donc des rencontres

avec des effets négatifs avec leurs parents. Ces effets se répercutent sur l'état psychologique de ces enfants ainsi que sur leur intégration sociale et leur scolarité. Les intervenants ont fait part des difficultés qu'ils éprouvaient à être entendus par les mandants lorsqu'ils sollicitent une réduction ou une suspension de contact.

De plus, nous pensons que la fixation de la fréquence de rencontres parents-enfants et la décision de suspendre les contacts parents-enfants ne devraient pas dépendre d'une politique propre au SAAF. Celles-ci devraient être fixées en fonction d'un guide méthodologique ou d'un mode opératoire défini afin de favoriser l'adhésion du parent au projet d'accueil et diminuer les conflits de loyauté.

Nous recommandons donc de développer en co-création un guide méthodologique définissant des critères communs et partagés entre les mandants et les intervenants des SAAF, SRG et SASPE ainsi qu'une méthodologie pour les évaluer.

4

Définir un guide méthodologique définissant une aide minimum et identique dans tous les SAAF et les institutions

En attendant la mise en place de ces plans d'accompagnement intensif des parents (voir recommandation 1), il nous semblerait intéressant que les SAAF et les institutions développent un **guide méthodologique définissant une aide aux parents minimum et identique ainsi que pour statuer l'arrêt des relances de ceux-ci.**

5

Places en familles d'accueil pour des enfants plus âgés (7 ans et plus) En attirant plus de familles d'accueil

Les mandants regrettent le manque de familles d'accueil en général et en particulier pour les enfants plus âgés (+ de 7 ans).

Nous pensons donc qu'il est indispensable de :

- **soit créer des SAAF spécialisés dans l'accueil des enfants de plus de 7 ans**
- **soit de créer des places « réservées » dans les SAAF pour les enfants de plus de 7 ans.**
-

Si les places ne sont pas dédiées à cette population, elles risquent d'être toutes occupées par des enfants plus petits et les pratiques au sein des SAAF ne changeront pas, car il y a tellement de demandes que ceux-ci ont l'embarras du choix. Il serait intéressant d'effectuer une étude longitudinale sur le parcours de ces enfants en FA afin d'identifier si ces accueils génèrent des difficultés spécifiques.

Nous pensons qu'il serait primordial de créer un groupe de réflexion multidisciplinaire (SAJ, SPJ, SAAF, SRG, SASPE, Services de parrainage) pour attirer plus de familles d'accueil afin notamment de répondre aux exigences du nouveau code. La piste de familles d'accueil

professionnelles pourrait également être envisagée pour des enfants et des jeunes souffrant de troubles d'attachement importants.

Il faudrait, selon nous, décliner la campagne actuelle en différentes campagnes de communication adaptées aux différents projets possibles :

- accompagnement d'une famille dans un projet de réintégration ;
- coparentalité partagée ;
- adoption avec maintien du lien.
-

Mais aussi en fonction des groupes cibles :

- enfants plus grands, voire adolescents ;
- accueil de fratries ;
- famille de parrainage.

Des campagnes plus ciblées permettraient d'augmenter le nombre de familles, mais surtout des profils plus adaptés aux différents projets.

Une révision de l'âge maximal pour devenir famille d'accueil devrait sans doute être envisagée.

2^e niveau de recommandations

6 Renforcer la co-parentalité entre les Parents et la FA :

a) Définir un plan d'accompagnement inspiré des bonnes pratiques pour préparer à des retours à domicile en journée et en week-end :

Nous recommandons également de développer un plan d'accompagnement inspiré des bonnes pratiques pour préparer à des retours à domicile en journée et en week-end (qui ne représentent que 16,6% des rencontres mères-enfants et 27,6 % des rencontres père-enfant) :

- Feed-back des pairs et dynamique de groupe ;
- Travail avec des objectifs globaux et journaliers ;
- Programme de formation pratique (bain, repas, courses, jeux, etc.) ;
- Rétroaction vidéo.

b) Mettre en place des entretiens entre les parents et la famille d'accueil sans les enfants

Nous préconisons la mise en place de rencontres régulières et systématiques entre les parents et la famille d'accueil afin d'évoluer vers une parentalité partagée entre les deux familles. Actuellement, tous les SAAF assurent (si les relations le permettent) un moment pour passer de l'information entre les parents et la famille soit au début de la rencontre soit à la fin de celle-ci. Toutefois, ce moment est assez court et a toujours lieu en présence de l'enfant.

La plupart des SAAF organisent également des rencontres entre la famille d'accueil et les parents. Malheureusement, celles-ci ont souvent lieu en période de crise ou conflits ce qui cristallise les problèmes. Ces moments sont donc peu propices à la discussion et à l'alignement sur une parentalité partagée.

Il est donc fondamental de tester les effets de mise en place d'entretiens entre les parents et la famille d'accueil à une fréquence régulière tels que développés au sein d'un SAAF. Dans ce SAAF, la psychologue organise 6x/an des rencontres avec les parents et la famille d'accueil sans l'enfant. Ces rencontres sont toujours préparées avec les parents. L'objectif est de renforcer la coparentalité des parents en abordant les différents sujets liés à l'éducation de l'enfant et qui, s'ils n'étaient pas abordés, pourraient générer des conflits de loyauté chez l'enfant, par exemple :

- point sur la vie scolaire ;
- discussion sur les sorties ;
- discussion sur l'éducation ;
- partage d'anecdotes

Lors de ces moments, il est également essentiel d'aborder le calendrier de l'enfant (fancy fair, souper, scout, ...) afin soit de se répartir la présence entre les deux familles soit, dans le meilleur des cas, qu'elles puissent être toutes les deux présentes.

Sauf contre-indications, ces entretiens devraient être systématisés à une fréquence à établir dans tous les SAAF (trois fois par an nous semble être un minimum).

Ceux-ci sont, selon nous, une étape essentielle pour développer une parentalité partielle et partagée entre les deux familles. Ces entretiens devraient permettre :

- de créer de l'alignement et du respect entre les deux familles ;
- de diminuer la relation d'opposition entre les deux familles ;
- de clarifier la place de chacun ;
- de soutenir le parent dans la restauration de sa parentalité (même partielle).

Ce dispositif permettrait d'apaiser les relations entre les deux familles en désamorçant des points de tension avant que ceux-ci ne deviennent trop importants et en diminuant les conflits de loyauté.

c) Identifier des solutions créatives pour augmenter la fréquence des rencontres, si nécessaire

À côté de ce groupe de travail et pour pouvoir assumer une éventuelle augmentation des fréquences de rencontre, il serait indispensable de créer un groupe de travail au sein des SAAF pour trouver des solutions créatives et innovantes afin de pouvoir, dans certains cas, augmenter la fréquence des rencontres telles que :

- adaptation des horaires avec avantages pécuniaires ou récupération double pour éventuellement encadrer des rencontres les week-ends ;

- recours à des bénévoles pour certaines activités (trajet, semi-encadrement ...) ;
- visites et ateliers de groupe ;
- implication de la FA ;
- ...

7 Encadrement des placements Intrafamilliaux

Nous recommandons de prévoir **une évaluation de la famille d'accueil intrafamilial et un encadrement systématique de celle-ci au minimum les 6 premiers mois** afin de fixer le cadre au début du placement permettant ainsi d'éviter les interventions en cas de crises difficilement « récupérables » au niveau relationnel.

8 Evaluer l'impact des récentes modifications du statut des accueillants dans les pratiques de travail.

Il nous semblerait pertinent d'évaluer les pratiques ainsi que l'impact des récentes modifications du statut des accueillants notamment la conclusion d'une convention aux droits aux relations personnelles des parents qui doit être signée par les parents et l'accueillant. Ces conventions facilitent-elles et allègent-elles le quotidien administratif des FA ?

3è niveau de recommandations

9 Augmenter le nombre d'intervenants psycho-sociaux dans les institutions

Nous recommandons **de renforcer le nombre d'intervenants psychosociaux dans les institutions**. En effet, nous avons constaté que celles-ci étaient fort limitées en ressources. Dans certaines institutions, il y a seulement un psychologue à mi-temps pour à la fois assurer l'accompagnement des parents et des enfants.

Dans ces conditions, il est peu réaliste d'attendre que celles-ci puissent réaliser un accompagnement parental de qualité. L'accompagnement parental se cantonne à leur grand regret à l'encadrement des rencontres. Celui-ci se fait très souvent avec plusieurs parents en même temps.

10 Reflexion sur les difficultés de transport des parents pour certaines Institution

Certaines institutions étant très difficiles d'accès, nous recommandons également de mener une réflexion en profondeur **pour trouver des solutions créatives pour certains parents qui rencontrent de réelles difficultés de transport** (appel à des bénévoles, budget, changement de lieu ...).

GLOSSAIRE :

AMJ : Accueil Multifamilial de Jour (Gosselies)

FA : Famille d'accueil SASPE : Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance

SPJ : Service de protection à la jeunesse

SRG : Services Résidentiels Généraux

SAAF : Service d'accompagnement en accueil familial

SAJ : Service d'aide à la jeunesse